Nations Unies S/2012/71



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 janvier 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 22 janvier 2012 que m'ont adressée le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil al-Arabi, et le Premier Ministre du Qatar, Cheikh Hamad bin Jassim bin Jabr Al Thani, concernant la situation dans la République arabe syrienne (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-21904 (F) 080212 100212



Annexe

Ligue des États arabes

Secrétaire général

22 janvier 2012

Dans le cadre du suivi de la crise syrienne, le Conseil de la Ligue des États arabes s'est réuni en session extraordinaire le 22 janvier 2012 au siège du Secrétariat général au Caire. Le Chef de la Mission d'observation dépêchée par la Ligue en Syrie a donné lecture devant le Conseil du rapport technique de terrain établi par la Mission pour la période allant du 24 décembre 2011 au 18 janvier 2012, dans lequel il décrit les faits observés par les membres de la Mission qui ont été déployés dans 20 sites sur l'ensemble du territoire syrien.

À la lumière du rapport, les Ministres arabes des affaires étrangères ont passé en revue l'évolution de la situation politique et de sécurité en Syrie, puis ont adopté une résolution dans laquelle ils ont notamment décidé de continuer à déployer des observateurs en Syrie et, en collaboration avec le Secrétaire général de l'ONU, de renforcer la Mission d'observation. La résolution demande également au Président du Comité ministériel arabe sur la situation en Syrie et au Secrétaire général de la Ligue des États arabes d'inviter le Conseil de sécurité à appuyer le plan d'action arabe conformément aux résolutions du Conseil de la Ligue.

En conséquence, vous trouverez ci-joint le texte de la résolution adoptée à cette session; le rapport établi par le Chef de la Mission d'observation, le général Mustafa Al-Dabi, et le rapport du Secrétaire général de la Ligue des États arabes concernant la Mission, qui a été présenté aux ministres arabes des affaires étrangères. Nous vous serons reconnaissant de bien vouloir examiner ces documents et de prendre les dispositions nécessaires pour fixer la date à laquelle les membres du Conseil pourraient rencontrer au niveau ministériel le Président du Comité ministériel arabe et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, et de faire distribuer les annexes à la présente lettre aux États Membres de l'ONU.

Le Secrétaire général
de la Ligue des États arabes
(*Signé*) Nabil **al-Arabi**

Le Premier Ministre, Ministre des affaires
étrangères de l'État du Qatar,
Président de la session en cours
du Conseil de la Ligue des États arabes,
réunie au niveau ministériel
(*Signé*) Cheikh Hamad bin Jassim bin Jabr **Al Thani**

Pièce jointe 1

Suivi de l'évolution de la situation en Syrie

Éléments du plan arabe de règlement de la crise syrienne

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au niveau ministériel à la reprise de sa session extraordinaire le 22 janvier 2012 au Caire,

Ayant examiné le rapport présenté par le Chef de la Mission d'observation de la Ligue des États arabes en Syrie pour la période allant du 24 décembre 2011 au 18 janvier 2012, conformément au mandat donné à la Mission en vertu du protocole conclu entre la République arabe syrienne et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes en date du 19 décembre 2011 au Caire,

Ayant entendu le rapport du Secrétaire général de la Ligue des États arabes concernant le contexte politique et technique du mandat et examiné les faits nouveaux survenus en Syrie depuis que la Ligue des États arabes a entamé son action en réponse à la crise,

Réaffirmant les déclarations et résolutions du Conseil ministériel de la Ligue des États arabes ci-après : déclaration 148 publiée lors de la session extraordinaire en date du 27 août 2011; déclaration 152 publiée lors de la cent trente-sixième session ordinaire en date du 13 septembre 2011; résolution 7435 adoptée à la session extraordinaire du 16 octobre 2011; résolutions 7436 et 7437 adoptées à la reprise de la session extraordinaire le 2 novembre 2011; résolution 7438 adoptée à la reprise de la session extraordinaire le 12 novembre 2011; résolutions 7439 et 7440 adoptées à la reprise de la session extraordinaire le 16 novembre 2011 à Rabat; résolution 7441 concernant l'évolution de la situation en Syrie, adoptée à la reprise de la session extraordinaire le 24 novembre 2011; résolution 1900 adoptée par le Conseil économique et social de la Ligue des États arabes réuni au niveau ministériel en session extraordinaire le 26 novembre 2011; déclaration 161 publiée lors de la session extraordinaire du 20 décembre 2011; résolution 7442 concernant le suivi de l'évolution de la situation en Syrie, adoptée à la reprise de la session extraordinaire le 27 novembre 2011; déclarations publiées les 3 et 17 décembre 2011 à Doha et déclaration publiée le 8 janvier 2012 au Caire,

Appuyant les efforts visant à mettre fin à la crise syrienne sans intervention étrangère, à empêcher une plongée vers la guerre civile et à préserver l'unité et la souveraineté territoriale de la Syrie,

Ayant examiné le rapport du Chef de la Mission d'observation en Syrie et passé en revue l'évolution de la situation en Syrie,

Se félicitant des efforts louables du Chef et des membres de la Mission d'observation en Syrie, qui ont rempli leurs fonctions avec courage dans des circonstances difficiles et très dangereuses,

Conscient des progrès partiels accomplis par le Gouvernement syrien dans la mise en œuvre de certains de ses engagements, mais considérant que ces progrès demeurent insuffisants,

1. *Affirme* que pour assurer la protection des civils syriens, il faut mettre un terme à toutes les violences et tueries quelle qu'en soit la source;

2. *Souligne* que le Gouvernement syrien doit :

– Libérer les détenus, mettre fin à toute présence armée dans les villes et zones résidentielles et permettre aux organismes compétents de la Ligue et aux membres des médias arabes et internationaux de circuler librement partout en Syrie afin d'établir les faits et de suivre l'évolution de la situation;

– Rappeler l'armée syrienne et toutes les forces armées de toutes les formations dans leurs casernes et cantonnements d'origine;

– Faciliter le travail de la Mission d'observation et lui permettre d'importer tous les équipements nécessaires à l'accomplissement de sa tâche, notamment le matériel de communication;

3. *Décide* de continuer à appuyer la Mission d'observation et à en augmenter les effectifs, à lui fournir l'appui technique, financier et administratif nécessaire et à collaborer avec le Secrétaire général de l'ONU pour appuyer la Mission;

4. *Demande* au Gouvernement syrien et à toutes les factions de l'opposition syrienne d'engager, dans les deux semaines suivant l'adoption de la présente résolution, un véritable dialogue politique sous les auspices de la Ligue des États arabes, afin de mettre en œuvre l'initiative ci-après :

a) La formation d'un gouvernement d'union nationale dans les deux mois suivant l'ouverture du dialogue, avec la participation du pouvoir et de l'opposition sous la conduite d'une personnalité choisie d'un commun accord. Ce gouvernement sera chargé de mettre en œuvre les dispositions du plan d'action arabe et de préparer des élections parlementaires et présidentielles pluralistes libres conformément à une loi qui en déterminera les procédures et sous une supervision arabe et internationale;

b) Le Président de la République devrait déléguer à son premier vice-président tous les pouvoirs en vue d'une collaboration totale avec le gouvernement d'union nationale, de sorte que celui-ci puisse remplir ses fonctions au cours de la phase de transition;

c) Dès sa formation, le gouvernement d'union nationale doit proclamer l'objectif d'établir un système politique démocratique et pluraliste dans lequel tous les citoyens sont égaux, quels que soient leur appartenance ou leur identité ethnique ou religieuse, et qui permettra d'assurer l'alternance du pouvoir de façon pacifique;

d) Le gouvernement d'union nationale devrait rétablir la sécurité et la stabilité dans le pays et réorganiser les services de police afin de préserver et de renforcer l'ordre public en remplissant les fonctions de sécurité de nature civile, les État arabes s'engageant à financer ces efforts en coordination avec la Ligue des États arabes;

e) Une commission indépendante devrait être créée et chargée d'enquêter sur les violations commises contre les citoyens et d'établir les faits afin que les victimes obtiennent justice;

f) Dans les trois mois suivant sa formation, le gouvernement d'union nationale devrait tenir des élections libres et justes, placées sous supervision arabe et internationale, afin de créer une assemblée constituante chargée de préparer un

nouveau projet de constitution nationale qui sera approuvé par référendum populaire et une loi électorale qui s'appuiera sur le projet de constitution;

5. *Invite* le Secrétaire général de la Ligue des États arabes à nommer un envoyé spécial pour surveiller le processus politique;

6. *Demande* à la communauté internationale d'appuyer le gouvernement d'union nationale afin de lui permettre d'accomplir ses fonctions;

7. *Prie* le Président du Comité et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes de demander au Conseil de sécurité d'appuyer le présent plan, conformément aux résolutions du Conseil de la Ligue des États arabes.

Résolution 7444, adoptée le 22 janvier 2012 à la reprise de la session extraordinaire.

La République algérienne démocratique et populaire exprime des réserves concernant le paragraphe 7 de la résolution.

Pièce jointe 2

Renforcement du financement des activités menées en application du plan d'action arabe pour le règlement de la crise syrienne

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au niveau ministériel à la reprise de sa session extraordinaire le 22 janvier 2012 au Caire,

Ayant examiné le rapport présenté par le Chef de la Mission d'observation de la Ligue des États arabes en Syrie pour la période allant du 24 décembre 2011 au 18 janvier 2012, conformément au mandat donné à la Mission en vertu du protocole conclu entre la République arabe syrienne et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes en date du 19 décembre 2011 au Caire,

Rappelant la résolution 7437 concernant le financement des activités menées en application du plan d'action arabe pour le règlement de la crise syrienne, adoptée par le Conseil de la Ligue des États arabes à la reprise de sa session extraordinaire le 2 novembre 2012,

Ayant entendu le rapport du Secrétaire général de la Ligue des États arabes concernant le contexte politique et technique du mandat et examiné les faits nouveaux survenus en Syrie depuis que la Ligue des États arabes a entamé son action en réponse à la crise,

Ayant examiné le rapport du Chef de la Mission d'observation de la Ligue des États arabes en Syrie et l'évolution de la situation en Syrie et affirmant qu'il importe que la Mission continue d'accomplir son mandat et reçoive l'appui technique et financier nécessaire,

Conformément à la recommandation formulée par le Comité ministériel arabe sur la situation en Syrie à sa réunion du 8 janvier 2012,

Décide d'accroître le montant alloué au financement des activités menées en application du plan d'action arabe pour le règlement de la crise syrienne, qui passera ainsi de 1 million de dollars à 5 millions de dollars, sous réserve d'un accroissement futur que dicteraient les conditions et besoins liés au travail de la Mission d'observation.

Résolution 7445, adoptée le 22 janvier 2012 à la reprise de la session extraordinaire.

Pièce jointe 3

Ligue des États arabes – Secrétariat général

Division du Conseil de la Ligue

Direction des affaires du Conseil de la Ligue

Réunion du Conseil de la Ligue des États arabes tenue, au niveau ministériel, à la reprise de sa session extraordinaire le 22 janvier 2012 au Caire

Rapport du Secrétaire général de la Ligue des États arabes concernant le mandat de la Mission d'observation de la Ligue des États arabes en Syrie

Je tiens à remercier et à féliciter le général Mohammad Moustafa Al-Dani ainsi que tous les membres de la Mission d'observation des efforts et sacrifices qu'ils ont consentis dans l'accomplissement de la tâche difficile qui leur a été confiée et qui, nous l'espérons, leur permettront d'atteindre les objectifs attendus, à savoir assurer le succès d'une solution arabe de la crise syrienne.

S'il est vrai que le rapport des observateurs présents sur le terrain montre clairement que des progrès ont été accomplis, le Gouvernement syrien n'a toujours pas tenu la promesse qu'il avait faite de s'acquitter immédiatement et intégralement des engagements contractés au titre du plan d'action arabe, du protocole relatif au mandat de la Mission d'observation conclu entre la République arabe syrienne et le Secrétariat général de la Ligue.

Par ailleurs, pour mieux situer le rapport dans le contexte politique qui convient, je souhaiterais appeler tout particulièrement l'attention du Conseil sur plusieurs points et observations essentiels touchant au cadre politique et technique dans lequel s'inscrit le mandat de la Mission, aux difficultés et circonstances extrêmement complexes et lourdes de conséquences qui entourent le déroulement de cette mission et aux faits nouveaux survenus en Syrie depuis que la Ligue des États arabes s'est engagée dans le règlement de la crise.

Tout d'abord, en ce qui concerne la nature de la Mission, je dirai ceci :

– Comme vous devez le savoir, la Mission est la première initiative politique et action sur le terrain de ce type que la Ligue des États arabes ait jamais lancée. C'est sans doute aussi la première entreprise de cette nature à être conduite sur le plan international, compte tenu des spécificités de la crise syrienne et de la réaction de la communauté internationale face au déroulement des événements;

– C'est la première fois qu'est dépêchée, dans un État qui connaît une escalade du mouvement de protestation civile réclamant des changements et la chute du régime, une équipe d'observateurs civils chargés de s'assurer que le Gouvernement de l'État concerné s'acquitte de l'engagement qu'il a pris de mettre fin aux meurtres et à la violence, de retirer ses forces armées des villes et des zones résidentielles et de libérer les prisonniers. Cette mission intervient à un moment où le Gouvernement syrien conserve les rênes du pouvoir;

- Le Gouvernement syrien est responsable de la sûreté et de la sécurité des observateurs et a pour tâche de les accompagner lors des déplacements qu'ils effectuent et des contacts qu'ils prennent sur le terrain. À ce propos, je rappellerai qu'au paragraphe 57 du présent rapport, il est indiqué que la partie gouvernementale a adopté une stratégie délibérée qui consiste à tenter d'empêcher les observateurs d'accéder aux régions situées au cœur du pays et à accaparer leur attention par des problèmes qui la concernent spécifiquement. Toutefois, la Mission qui était consciente de cette démarche s'y est opposée, en se comportant d'une manière qui lui permette de s'acquitter comme il convient de son mandat et a surmonté une bonne partie des obstacles entravant ses efforts;

- Un autre facteur qui complique l'exécution du mandat confié à la Mission est la présence de rues et de zones résidentielles qui, en raison de la tournure prise par les événements, échappent désormais au contrôle du Gouvernement syrien et sont maintenant contrôlées par des éléments se réclamant de l'opposition dont des forces armées irrégulières;

- Les faits tels qu'ils se déroulent sur le terrain montrent également que les services de sécurité syriens ont continué de traiter la crise comme un problème essentiellement sécuritaire. Ceci explique pourquoi le Gouvernement syrien ne s'est toujours pas acquitté intégralement et sans délais des engagements et qu'il a contractés au titre du protocole et du plan d'action arabe;

- Tous ces éléments ont alourdi considérablement la charge de travail qui pèse sur les observateurs déployés sur le terrain, notamment les tâches à dimensions humanitaires que l'on ne saurait ignorer. En effet, le mandat de la Mission ne se limite désormais plus à s'assurer que le Gouvernement syrien tient ses engagements. Il s'est au contraire élargi et englobe désormais certaines activités de terrain et tâches humanitaires en rapport avec la protection des civils, ainsi que le recueil de témoignages sur la situation des droits de l'homme en Syrie. Si les observateurs ont été encouragés à assumer ces nouvelles responsabilités, c'est parce que les habitants des quartiers et des régions en proie à la violence et certains membres de l'opposition ont sollicité leur protection, leur présence et leur assistance pour pouvoir faire face aux difficultés de la vie quotidienne auxquels ils sont confrontés. En outre, la présence des observateurs a contribué quelque peu à rassurer certains membres de l'opposition, ce qui s'est récemment traduit par une augmentation du nombre de personnes participant à des manifestations pacifiques dans les zones où lesdits observateurs étaient présents;

- Compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouve la solution arabe, du mandat de la Mission et de la communauté internationale, il importe que le Conseil de la Ligue des États arabe réfléchisse à l'évolution récente de la crise syrienne ainsi qu'à l'approche qui doit être adoptée, à l'échelle tant arabe qu'internationale, pour y faire face afin d'éviter que la Mission ne se prolonge indéfiniment, en l'absence d'un véritable processus politique qui puisse accompagner les efforts des observateurs;

- En conséquence, toute décision de proroger le mandat de la Mission doit s'accompagner d'un réexamen du caractère de ce mandat et des tâches qu'il implique, ainsi que des moyens matériels et des ressources humaines nécessaires à son exécution. Décider de proroger le mandat de la Mission sans s'être mis d'accord sur un processus politique accompagnant les efforts qu'elle

déploie pour remédier à la crise risque de nuire à la crédibilité de l'action engagée au niveau arabe ainsi qu'aux travaux des observateurs.

Par ailleurs, je souhaiterais formuler ci-après un certain nombre d'observations à propos de la période durant laquelle le rapport du Chef de la Mission d'observation dont vous êtes présentement saisis a été établi et des objectifs visés par celui-ci :

I. Le rapport porte sur une brève période qui va du 29 décembre 2011 au 18 janvier 2012 et ne traite pas des événements et violations survenus durant les neuf mois de crise antérieurs à ces dates, que la Mission n'a pas examinés en détail dans la mesure où son mandat ne l'y habilitait pas. Il importe de garder constamment ce fait à l'esprit lorsque que l'on évalue les travaux des observateurs. En effet, les observations qu'a pu recueillir la Mission portent sur la période relativement courte durant laquelle elle était présente sur le terrain, et non pas sur toute la durée de la crise qui, elle, a commencé le 15 mars 2011.

II. Comme l'indique le protocole, la Mission a pour tâche de « s'assurer » que le Gouvernement syrien s'acquitte des engagements qu'il a contractés au titre dudit protocole et du plan d'action arabe, en :

1. Mettant fin à toutes les violences, quelle qu'en soit l'origine, afin de protéger la population civile syrienne;

2. Libérant tous les détenus emprisonnés à la suite des événements qui se déroulent actuellement;

3. Retirant tous les éléments armés des villes et des zones résidentielles;

4. Offrant aux organismes compétents de la Ligue des États arabes ainsi qu'aux médias arabes et internationaux la possibilité de se déplacer librement dans toutes les régions de la Syrie pour établir les faits et suivre le déroulement des événements.

Ces engagements sont clairs et le Gouvernement syrien est tenu de s'en acquitter intégralement et dans les meilleurs délais. Or, on notera, comme il ressort du rapport, que depuis l'entrée en vigueur du protocole, la Syrie n'a pas rempli toutes ses obligations.

III. Néanmoins, il convient de reconnaître, comme l'indique le rapport, que durant la période au cours de laquelle la Mission d'observation s'est acquittée de son mandat, certains progrès ont été accomplis quant à la façon dont le Gouvernement syrien a tenu ses engagements. Cela étant, ce gouvernement ne s'est pas intégralement et immédiatement acquitté de ces engagements, contrairement à ce qu'il avait promis.

IV. L'élément sans doute le plus préoccupant dont il est fait mention dans ce rapport est l'information selon laquelle les services de sécurité syriens auraient, depuis mars 2011, fait un usage excessif de la force, qui aurait entraîné une riposte de la part des protestataires, de l'opposition et de ce qu'il est convenu d'appeler l'Armée syrienne libre, suscitant ainsi un risque de guerre civile. C'est ce qui ressort des paragraphes 71 et 74 du rapport où il est fait mention du climat de vive tension, de l'injustice et de la répression que la population syrienne doit endurer. Si l'opposition a eu recours aux armes, c'est parce que les forces du Gouvernement syrien ont fait un usage excessif de la force pour répondre aux protestations, et en

raison de la répression, des arrestations, des actes de torture et autres violations des droits de l'homme imputables aux services de sécurité syriens.

V. Plusieurs prisonniers ont effectivement été remis en liberté. Néanmoins, on ne sait pas précisément quel est le nombre total de détenus et combien de personnes demeurent emprisonnées. Il faudrait que la Mission d'observation étudie plus avant cette question.

VI. L'accès des médias continue de faire l'objet de nombreuses restrictions, même si l'on a relevé récemment que la presse arabe et internationale était plus présente que par le passé.

VII. Bien que la présence de la Mission n'ait pas conduit le Gouvernement syrien à s'acquitter intégralement et au plus vite des engagements qu'il avait pris, elle a néanmoins eu quelques retombées positives qui peuvent notamment se résumer comme suit :

– Le peuple syrien est désormais plus libre d'exprimer ses opinions, ainsi qu'en témoigne l'augmentation, dans plusieurs villes, du nombre de manifestants, depuis l'arrivée des observateurs;

– Bon nombre de Syriens ont maintenant la possibilité de rendre compte de leur expérience et d'exprimer leur position, par le biais des témoignages qu'ils ont fournis directement à plusieurs membres de la Mission;

– La Mission est parvenue à observer et prendre note de nombreux faits relatifs à la situation des droits de l'homme en Syrie;

– La Mission a réussi à obtenir des listes de prisonniers et de personnes disparues et ce, grâce aux nombreux contacts qu'elle a eus avec la population, par la voie d'entretiens directs ou par le biais des sites Web créés spécialement à cet effet par la Ligne des États arabes. À l'heure actuelle, les membres de la Mission œuvrent en faveur de la libération des prisonniers et enquêtent sur le sort des disparus.

Compte tenu de ce qui précède, j'ai l'honneur d'adresser au Conseil les recommandations ci-après :

a) Il conviendrait de proroger le mandat de la Mission d'observation, de lui fournir un appui politique et médiatique, d'accroître ses effectifs, de la doter des moyens techniques et des autres ressources dont elle a besoin, dans le cadre des décisions adoptées le 18 janvier 2012, à la réunion du Comité ministériel de la Ligue des États arabes sur la situation en Syrie;

b) Il conviendrait de charger le Secrétaire général de la Ligue des États arabes de poursuivre les contacts avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, afin de garantir un appui à l'action arabe;

c) Il conviendrait de charger le Secrétaire général de prendre contact avec les parties internationales et régionales concernées, dont les membres du Conseil de sécurité, afin de garantir l'obtention du consensus et du soutien internationaux nécessaires à l'action arabe et d'œuvrer rapidement à l'élaboration de mécanismes qui puissent déboucher sur une proposition politique susceptible de remédier à la crise en Syrie et associant toutes les parties syriennes concernées.

Pièce jointe 4

Mission d'observation de la Ligue des États arabes en Syrie

Rapport du Chef de la Mission d'observation de la Ligue des États arabes en Syrie pour la période allant du 24 décembre 2011 au 18 janvier 2012

Au nom d'Allah le Tout-Puissant et le Miséricordieux,

« En vérité, nous avons proposé le dépôt de la foi aux Cieux, à la Terre et aux montagnes, mais tous refusèrent d'en assumer la responsabilité et en furent effrayés, alors que l'homme, par comble d'ignorance et d'iniquité, s'en est chargé. » [Coran 33.72]

I. Références juridiques

1. Dans sa résolution 7436 en date du 2 novembre 2011, le Conseil de la Ligue des États arabes a adopté le plan d'action arabe annexé à la résolution, et a salué l'approbation de ce plan par le Gouvernement syrien. Il a également souligné la nécessité pour le Gouvernement syrien de s'engager à la mise en œuvre immédiate et complète des dispositions du plan d'action.

2. Le Conseil de la Ligue des États arabes a adopté la résolution 7439 en date du 16 novembre 2011 approuvant le projet de protocole sur le statut juridique et les fonctions de la Mission d'observation de la Ligue des États arabes en Syrie, qui a été chargée de vérifier l'application des dispositions contenues dans le plan d'action arabe afin de résoudre la crise en Syrie et de fournir une protection aux civils syriens. Il a demandé au Secrétaire général de la Ligue des États arabes de prendre les mesures appropriées pour nommer le Chef de la Mission d'observation et de prendre les contacts nécessaires avec le Gouvernement syrien afin de signer le Protocole.

3. Dans sa résolution 7441 en date du 24 novembre 2011, le Conseil de la Ligue des États arabes a demandé au Secrétaire général de dépêcher une mission d'observation de la Ligue arabe auprès de la République arabe syrienne, chargée de s'acquitter, dès la signature du Protocole relatif à la constitution de la Mission, de son mandat conformément aux dispositions arrêtées dans le Protocole.

4. La République arabe syrienne et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes ont signé en date du 19 décembre 2011 le Protocole relatif à la constitution de la Mission, qui est composée d'experts militaires et civils des États arabes et de candidats désignés par des organisations non gouvernementales concernés par les droits de l'homme afin de se rendre sur le territoire de la République arabe syrienne. Il est à noter que l'article V du Protocole mentionne que la Mission d'observation transmet des rapports périodiques sur ses conclusions au Secrétaire général de la Ligue des États arabes et au Gouvernement syrien, préalablement à la soumission de son rapport – pour examen et suite à donner – au Conseil des ministres par le biais du Comité ministériel de suivi de la situation en Syrie.

5. Le Conseil de la Ligue des États arabes a approuvé en date du 20 décembre 2011 la nomination du général Mohammad Mustafa Ahmed Al-Dabi de la République du Soudan en qualité de Chef de la Mission d'observation de la Ligue des États arabes en Syrie.

II. Constitution de la Mission

6. Le Secrétariat général a demandé aux États membres et aux organisations non gouvernementales arabes de notifier les noms des candidats devant prendre part à la Mission d'observation en Syrie. Sur cette base, la Mission d'observation de la Ligue arabe compte, à ce jour, 166 membres en provenance de 13 pays arabes et de 6 organisations non gouvernementales arabes compétentes.

III. Visite en Syrie d'une délégation de précurseurs du Secrétariat général

7. Dans le cadre de la préparation de la Mission, une délégation de précurseurs du Secrétariat général s'est rendue dans la République arabe syrienne le 22 décembre 2011 pour discuter des préparatifs logistiques nécessaires à la Mission.

8. En application des dispositions du Protocole, le Gouvernement syrien a confirmé sa disponibilité à fournir toutes les facilités, à livrer les équipements techniques nécessaires au travail de la Mission, à garantir la liberté de circulation de tous les membres de la Mission sur l'ensemble du territoire syrien, à assurer la sécurité de ses membres et à ne pas entraver ou empêcher sur le plan sécuritaire et administratif la réalisation des objectifs de la Mission. Il a également insisté sur son engagement à respecter la liberté de la Mission d'organiser les rencontres et les réunions nécessaires et de fournir à cet effet une protection complète à ses membres tout en mettant en relief la responsabilité des membres de la Mission s'ils insistent pour se rendre dans des zones que les services de sécurité leur auraient déconseillé. Il a également confirmé son engagement de permettre l'entrée sur le territoire syrien des journalistes et des médias des pays arabes et internationaux sur la base de listes nominatives et conformément aux règlements en vigueur en Syrie.

IV. Arrivée du Chef de la Mission en Syrie et visites à caractère exploratoire

9. Le général Mohammed Ahmed Mustafa Al-Dabi, Chef de la Mission d'observation de la Ligue des États arabes dans la République arabe syrienne, est arrivé en Syrie dans la soirée du samedi 24 décembre 2011. Il a tenu une série de réunions avec M. Walid Mouallem, Ministre des affaires étrangères, et avec des fonctionnaires du Gouvernement syrien, qui ont confirmé leur volonté de coopérer pleinement avec la Mission, leur souhait de la voir réussir et leur disposition à faciliter la visite pour surmonter tous les obstacles rencontrés comme cela avait déjà été convenu dans les engagements relatifs à la logistique et la sécurité de la Mission.

10. La partie syrienne a averti que les forces de sécurité ne pouvaient pas garantir l'accès des membres de la Mission dans certaines zones de crainte qu'ils soient victimes de la colère des citoyens. Le Chef de la Mission a pour sa part considéré que cette situation favorisait plutôt le contact direct avec la population et l'opposition sans la surveillance du Gouvernement et permettait de lever la barrière de la peur et de mettre les citoyens à l'abri d'éventuelles poursuites ou conséquences qu'ils pourraient redouter des autorités syriennes.

11. Le Chef de la Mission a terminé les préparatifs techniques de la mission sur le terrain, notamment la fourniture des moyens de transport et de communication nécessaires pour le démarrage de la Mission. Il a également rencontré les membres de la délégation qui venaient d'arriver en Syrie et les a informés des obligations et du mandat de leur mission tels que définis dans le Protocole. Les membres de la

Mission ont ensuite prêté serment en donnant lecture d'un texte préparé à cet effet par le Chef de la Mission.

12. Le 27 décembre 2011, le Chef de la Mission, accompagné de 10 observateurs, a effectué une visite à caractère exploratoire dans la ville de Homs, considérée comme l'une des zones les plus sensibles, qui a été le théâtre d'actes de violence et d'affrontements armés entre les militaires et l'opposition syrienne et où il existe encore quelques barrages de sécurité entre les quartiers.

13. Après son arrivée à Homs, le Chef de la Mission a immédiatement rencontré le Gouverneur de la ville qui a expliqué que Homs était confrontée à la violence des groupes armés, à des enlèvements de personnes, à des actes de sabotage des installations étatiques et civiles et au manque de nourriture en raison du siège imposé par les groupes armés qui seraient au nombre de 3 000. Le Gouverneur de la ville a souligné l'échec de toutes les tentatives pour arriver à une accalmie malgré les efforts des hommes de religion et des dignitaires de la ville. Il s'est également enquis des moyens de régler le problème des soldats et des véhicules bloqués à l'intérieur du quartier de Baba Amr.

14. Les membres de la Mission ont visité certains quartiers résidentiels (Baba Amr, Karam al Zaytoun, Al-Khalidiyya et Al-Ghouta) sans protection. Ils y ont rencontré des citoyens membres de l'opposition qui ont témoigné de leurs craintes, décrit l'état de siège qui leur a été imposé et la violence qu'ils subissaient de la part des forces gouvernementales. Les observateurs ont constaté que les quartiers périphériques étaient complètement dévastés et détruits. Ils ont été témoins à Baba Amr d'un échange de tirs nourris entre l'armée et l'opposition. Ils ont également constaté la présence de quatre véhicules militaires dans certaines zones et ont dû quitter les lieux. De retour au chef-lieu de la province, il a été convenu avec le Gouverneur de maintenir cinq membres de la Mission à Homs jusqu'au lendemain afin de poursuivre l'évaluation de la situation sur le terrain et de rencontrer le plus grand nombre possible de citoyens.

15. Immédiatement après le retour de Homs, le Chef de la Mission a tenu une réunion avec la partie gouvernementale et lui a demandé de faire retirer les véhicules militaires de la ville, de mettre un terme à la violence, de protéger les civils, de procéder à la levée du siège, d'assurer l'approvisionnement des citoyens en nourriture et de procéder à l'échange entre les deux camps des dépouilles des victimes.

16. La partie syrienne a confirmé, lors de la réunion, l'évacuation de la ville et des quartiers de toute présence armée, à l'exclusion du maintien de trois véhicules militaires en panne et encerclés. L'assistance de la Mission a été requise pour récupérer un véhicule militaire aux mains des groupes armés en échange de la libération de quatre membres des groupes et l'échange des dépouilles de victimes (cinq de chaque partie). Il a été convenu de permettre l'acheminement de denrées alimentaires de base vers la population de la ville et l'envoi d'un véhicule des services de la voirie pour enlever les ordures. À la fin de la réunion, il a été décidé que les membres de la Mission effectueraient le lendemain une autre visite à Homs, accompagnés par le major général Hassan Sharif, Coordonnateur de la sécurité de la partie gouvernementale.

17. Cette visite a été l'occasion de rencontrer une des figures de proue de l'opposition, qui a été responsable de l'information au Conseil national et avec

lequel s’est engagé un long débat sur l’offre faite par le Gouvernement syrien ainsi que sur le meilleur moyen de mettre en œuvre cet accord. C’est ainsi que tous les véhicules militaires ont été retirés, que les deux camps ont échangé les dépouilles mortelles, que des camions ont assuré l’approvisionnement en denrées alimentaires et que trois prisonniers et deux femmes ont été libérés et remis à leurs familles respectives en présence de membres de la Mission. Cet accord a permis de calmer la situation dans la ville.

18. Cinq jours après le déploiement des observateurs de la Mission dans cinq secteurs, le Comité ministériel arabe a demandé au Chef de la Mission de présenter aux autres membres du Comité un rapport sur sa mission. Il s’est donc rendu au Caire en date du 8 janvier 2012 et a fait un exposé oral devant le Comité. Il a été décidé de poursuivre la Mission et de présenter un rapport final comme prévu à la fin de la période prévue dans le Protocole, en l’occurrence le 19 janvier 2012. Le Chef de la Mission est revenu à Damas et a dû faire face à certaines difficultés provoquées par des parties progouvernementales et des parties de l’opposition, surtout après les déclarations aux médias qui ont suivi la réunion du Comité ministériel. Cela n’a finalement pas eu d’incidence sur le travail de la Mission et son déploiement étendu et progressif dans plusieurs zones.

19. Durant la période qui s’est écoulée depuis l’arrivée des observateurs à ce jour, la Mission a reçu de nombreuses correspondances émanant du Comité syrien chargé de la coordination avec la Mission indiquant les pertes humaines et matérielles subies par les institutions et les organes gouvernementaux syriens à la suite à des actes de sabotage – selon leurs propos – qui ont affecté – comme ils le mentionnent – tous les secteurs vitaux et les services publics de l’État syrien.

V. Déploiement de la Mission d’observation de la Ligue des États arabes en Syrie

20. La mission a déployé ses membres sur 15 secteurs couvrant 20 villes et régions dans l’ensemble de la Syrie, selon les dates indiquées ci-dessous. Les retards constatés dans le déploiement d’observateurs dans certains secteurs tiennent aux insuffisances qui ont marqué les préparatifs administratifs et techniques de la mission, y compris l’arrivée de véhicules et des personnes. La répartition des observateurs a été conduite de façon équilibrée, avec 10 membres dans chaque secteur, représentatifs des diverses nationalités représentées au sein de la Mission. Ces détachements de la Mission se sont déployés dans les secteurs, les provinces et les villes de Syrie comme suit :

- Le 29 décembre 2011, des observateurs étaient déployés à Damas, Homs, le Rif de Homs, Idlib, Deraa et Hama;
- Le 4 janvier 2012, des membres de la Mission d’observation entamaient leur travail dans le secteur d’Alep;
- Le 9 janvier 2012, des observateurs étaient déployés dans les secteurs de Lattaquié et de Deir Al-Zor. Ces observateurs sont cependant retournés à Damas le lendemain après avoir été exposés à des attaques ayant provoqué des blessures sur deux observateurs à Lattaquié ainsi que des pertes matérielles sur les véhicules;
- Le 10 janvier 2012, des observateurs étaient déployés à Qamishli et Hasaka;

- Le 12 janvier 2012, des membres de la Mission étaient opérationnels dans un secteur de la périphérie de Damas;
- Le 13 janvier 2012, des observateurs étaient déployés dans quatre secteurs couvrant Souwaida, Abu Kamal, Deir Al-Zor, Palmyre, Sukhna, Banyas et Tartous;
- Le 15 janvier 2012, des observateurs entamaient leur mission dans les deux secteurs couvrant Raqqa et Madinet Al-Thawra.

21. Les membres de la Mission affectés dans les divers secteurs étaient munis des documents ci-après :

- Une carte topographique de la région;
- Un code de conduite de l'observateur;
- Un manuel définissant les fonctions du chef de secteur;
- Un manuel définissant les fonctions du contrôleur;
- Du matériel et des équipements techniques (ordinateurs, caméras, matériel de communication, etc.).

22. Une salle d'opération a également été ouverte au siège du bureau de la Ligue arabe à Damas. Cette salle, fonctionnelle 24 heures sur 24, est directement liée à la salle d'opération de la Ligue arabe au Caire et aux différents groupes déployés sur le terrain en Syrie. La salle d'opération recevait les rapports quotidiens des équipes de terrain et tenait à jour l'information et les directives pour assurer de part et d'autre le suivi et l'observation. L'importance des tâches à accomplir a obligé la Mission à ouvrir une salle d'opération annexe en son siège à Damas. Elle avait pour vocation de coordonner la répartition du personnel de la Mission, les comités de suivi, le comité des détenus, le comité des médias, les ressources financières. Elle a aussi assuré la liaison coordonnée avec la salle d'opération du bureau de la Ligue.

23. À Lattaquié et Deir Al-Zor, la Mission a rencontré des difficultés créées par des citoyens progouvernementaux, tout particulièrement à Lattaquié, où des milliers de personnes se sont rassemblées autour des véhicules des observateurs, scandant des slogans à la gloire du Président syrien et hostiles à la Mission. La situation est vite devenue incontrôlable, avec l'agression de certains observateurs, qui a occasionné des blessures mineures à deux d'entre eux et la destruction intégrale du véhicule blindé chargé du transport des membres de la Mission. Le calme est revenu après que la question eut été abordée par le Chef de la Mission qui a pris contact avec la Commission suprême syrienne chargée de la coordination avec la Mission. Malgré cela, le Chef de la Mission a ordonné aux chefs des secteurs de retourner immédiatement à Damas. Il a ensuite rencontré le Ministre des affaires étrangères à qui il a présenté une protestation officielle très ferme. De son côté, la partie syrienne a dénoncé avec vigueur cet incident et a présenté des excuses officielles, tout en expliquant que l'incident n'était nullement de son fait. Pour démontrer sa bonne foi, le Vice-ministre des affaires étrangères a rencontré des membres de la Mission à Lattaquié et leur a expliqué que le Gouvernement syrien allait s'employer à corriger les défaillances immédiatement pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des missions, où qu'il soit, et s'est excusé pour les événements qu'il a considéré comme regrettables et involontaires. Enfin, les membres des deux secteurs ont été redéployés vers de nouveaux secteurs après quatre jours de repos.

VI. Accomplissement du mandat de la Mission conformément aux dispositions du Protocole

24. Le Chef de la Mission tient à souligner que la présente évaluation, effectuée conformément aux dispositions du Protocole, est une synthèse de l'évaluation de la situation dans les secteurs observés et a été établie sur la base des indications fournies par les chefs de secteurs au cours de leur rencontre avec le Chef de la Mission en date du 17 janvier 2012.

A. Surveillance et évaluation de l'arrêt intégral de toutes les formes de violence, quelle qu'en soit la source, dans les villes et les quartiers

25. Lorsque les observateurs ont été déployés dans les différents secteurs, ils ont immédiatement observé les actes de violence commis par les forces gouvernementales et été témoins d'échanges de tirs avec des éléments armés à Homs et Hama. La Mission ayant insisté sur la nécessité de mettre fin à tous les actes de violence et de retirer les véhicules et le matériel de l'armée syrienne, c'est le processus inverse qui s'est enclenché : un retour progressif au calme. Les derniers rapports sur la situation dans ces secteurs indiquent que le calme est revenu et que les forces en présence font preuve d'une réelle retenue.

26. La Mission a observé dans les deux secteurs de Homs et Deraa des actes de violence perpétrés par des groupes armés contre les forces gouvernementales, qui ont fait des tués et des blessés parmi les troupes gouvernementales. Dans certaines situations, les forces gouvernementales ont répondu aux attaques perpétrées contre leurs membres. Les observateurs de la Mission ont noté que certains groupes armés utilisaient des bombes thermiques et des missiles antiblindage.

27. Dans les secteurs de Homs, Idlib et Hama, les observateurs ont été témoins d'actes de violence contre les troupes gouvernementales et contre les civils, entraînant de nombreux décès et blessures. C'est ainsi qu'une attaque contre un autobus civil a fait huit morts et plusieurs blessés dont des femmes et des enfants. On citera également le sabotage à l'explosif d'un train transportant du carburant diesel ainsi que d'autres événements à Homs, dont la destruction d'un autobus transportant des policiers, tuant deux d'entre eux, l'attaque à l'explosif du pipeline de carburant, et d'autres attentats contre de petits ponts.

28. La Mission a noté que plusieurs parties faisaient faussement état d'attentats à la bombe et de violences dans certaines régions. En se rendant sur les lieux, les observateurs ont pu établir que ces rapports n'étaient pas crédibles.

29. Se basant sur les documents et les rapports émanant des équipes déployées sur le terrain, la Mission a noté également que les médias exagéraient la nature et l'ampleur des incidents et des bilans des victimes tuées ou blessées à la suite d'événements et de manifestations dans certaines villes.

B. Vérification que les services de sécurité syrien ou des groupes tels que les « milices Chabiha » ne s'opposent pas aux manifestations pacifiques

30. Les rapports reçus récemment par les chefs d'équipes sur le terrain et les informations directement rapportées au Chef de la Mission lors de la réunion qu'il a tenue le 17 janvier 2012 pour la préparation de ce rapport montrent que des

manifestations pacifiques de partisans du Gouvernement et d'opposants ont eu lieu dans certaines régions. Aucune de ces manifestations n'a été interrompue. On a seulement noté quelques frictions avec les observateurs ou entre les partisans et les opposants du régime. Aucune perte n'a été signalée depuis la réunion du 8 janvier 2012 avec le Comité ministériel de suivi de la situation en Syrie.

31. Les rapports sur le terrain et les déclarations des chefs de secteurs ont montré que les citoyens appartenant à l'opposition syrienne informaient la Mission de leurs rassemblements et en profitaient pour utiliser les observateurs comme bouclier, empêchant ainsi l'intervention des forces de sécurité. Ce phénomène a commencé à s'estomper progressivement.

32. Des membres de l'opposition à Homs et Deraa, craignant probablement d'être agressés après le départ de la Mission, ont demandé à celle-ci de prolonger sa présence sur place.

C. Libération des personnes détenues du fait des événements actuels

33. La Mission a reçu des informations en provenance de l'extérieur de la Syrie selon lesquelles 16 237 Syriens étaient détenus. Selon l'opposition à l'intérieur de la Syrie, le nombre de détenus s'élèverait à 12 005. Les équipes de terrain de la Mission se sont attelées à vérifier la validité de ces chiffres et ont mis au jour des contradictions dans les déclarations, des informations incomplètes ou inexactes et la présence de noms dupliqués. La Mission poursuit son investigation avec les organes gouvernementaux concernés en vue d'établir un bilan crédible.

34. La Mission a remis au Gouvernement syrien toutes les listes de détenus que lui ont transmises des opposants de l'intérieur et de l'extérieur, tout en exigeant la libération des détenus conformément à la mise en œuvre du Protocole.

35. En date du 15 janvier 2012, le Président Bachar Al-Assad a promulgué un décret octroyant une amnistie générale aux auteurs de crimes commis dans le contexte des événements qui sont survenus depuis le 15 mars 2011 jusqu'à la date de publication du décret. L'application de ce décret incombe aux autorités gouvernementales compétentes, qui sont chargées de libérer les détenus dans les différentes régions par vagues successives, à l'exclusion des personnes poursuivies pour d'autres affaires judiciaires. La Mission avait pour rôle de superviser la libération des détenus et de suivre la mise en œuvre de cette mesure avec le Gouvernement, en coordination étroite avec celui-ci, et de l'interpeller et lui demander des explications le cas échéant.

36. Le Gouvernement syrien a rapporté le 19 janvier 2012 que 3 569 détenus avaient été libérés par les juridictions militaires et civiles. La Mission a vérifié, jusqu'à ce jour, la libération effective de 1 669 détenus. Elle continue de surveiller l'application de ce décret tant avec le Gouvernement qu'avec l'opposition jusqu'à la confirmation définitive de la libération de tous les détenus, et ce en présence des observateurs de la Mission ou par l'authentification des documents relatifs à cette procédure.

37. La Mission a été informée que le nombre total de détenus libérés par le Gouvernement syrien se répartit comme suit :

- Nombre de détenus libérés avant le décret d'amnistie : 4 035 détenus;
- Nombre de détenus libérés après le décret d'amnistie : 3 569 détenus.

Soit un total de 7 604 prisonniers libérés, comme rapporté par le Gouvernement.

38. La Mission a enquêté sur la validité du nombre de détenus qui ont été libérés et elle est parvenue, à ce jour, à mettre en évidence les éléments suivants :

- Nombre de détenus libérés avant le décret d'amnistie : 3 483 détenus;
- Nombre de détenus libérés après le décret d'amnistie : 1 669 détenus.

Ce qui porte le nombre total des détenus libérés selon le bilan confirmé par la Mission à 5 152 détenus. La Mission poursuit son travail de vérification sur le terrain et continue de suivre cette opération auprès du Gouvernement syrien, l'objectif étant de faire libérer tous les détenus.

D. Retrait et évacuation de toutes les formes de présence armée dans les villes et les quartiers qui ont connu ou connaissent des manifestations et des mouvements de protestation

39. La Mission a confirmé sur la base des rapports des chefs d'équipes sur le terrain et de la rencontre directe effectuée entre tous les chefs de secteurs de la Mission en date du 17 janvier 2012, que tous les véhicules militaires, les véhicules blindés et l'armement lourd ont été retirés de l'intérieur des villes et des quartiers, même s'il persiste toujours une présence sécuritaire sous forme de monticules de terre et de barricades érigées face aux principaux édifices et places publiques, mais qui ne gênent pas les citoyens. À ce titre, il faut noter que lors de la rencontre du Chef de la Mission avec le Ministre syrien de la défense le 5 janvier 2012, ce dernier l'a assuré de sa disponibilité à l'accompagner dans tous les sites et villes désignés par lui, si la Mission soupçonne la présence de forces armées et d'armement non retirés, afin qu'il donne sur place des ordres de retrait et d'évacuation afin de pallier les manquements observés sur le terrain.

40. La présence de véhicules blindés (transports de troupes) dans certains postes de contrôle, l'un à Homs, et certains dans Madaya et Zabadani, a été signalée. Et de fait, ils ont été immédiatement retirés de Homs. La Mission s'est également assurée que les habitants de Zabadani et Madaya avaient conclu un accord avec le Gouvernement qui a abouti au retrait immédiat des barrières et des véhicules militaires.

E. Vérification des accréditations de médias arabes et internationaux et de la liberté de circulation de ces médias dans toutes les régions de la Syrie

41. Le Gouvernement syrien, par la voix de son ministre de l'information, a confirmé avoir accrédité 147 médias arabes et étrangers depuis le début de décembre 2011 et jusqu'au 15 janvier 2012. Les représentants de 112 organes d'information étrangers sont entrés en Syrie en plus des 90 médias déjà présents sur le territoire et disposant de correspondants permanents.

42. La Mission a suivi cette question et a observé la présence de 36 médias arabes et étrangers et un certain nombre de journalistes dans plusieurs villes syriennes. Elle a reçu quelques plaintes selon lesquelles le Gouvernement syrien aurait accrédité certains médias pour une durée n'excédant pas quatre jours, durée insuffisante qui ne leur permet pas de se déplacer à l'intérieur du pays, à moins d'indiquer au préalable leur destination et de demander une autre autorisation pour se rendre dans

certaines zones sensibles. Le Gouvernement syrien s'est dit prêt à accorder aux médias des autorisations de 10 jours renouvelables.

43. Selon certains rapports et déclarations en provenance de certaines équipes de la Mission, les autorités gouvernementales ont décidé de restreindre l'accès des médias à certains lieux tenus par l'opposition, ce qui, dans nombre de cas, a conduit les journalistes à suivre la Mission dans ses déplacements pour exercer leurs fonctions.

44. Un journaliste français travaillant pour France 2 a été tué à Homs et un journaliste belge y a été blessé. Dans ces deux cas, le Gouvernement et l'opposition se sont rejetés la responsabilité dans ces incidents et ont publié des déclarations condamnant la partie adverse. Le Gouvernement syrien a constitué une commission d'enquête pour déterminer les circonstances de l'incident. Il importe de noter que les rapports de la Mission d'observation de la Ligue arabe à Homs indiquent que le journaliste français a été tué à la suite des tirs de mortier effectué par l'opposition syrienne.

VII. Obstacles rencontrés par la Mission

A. Les observateurs

45. Les observateurs n'ont pas tous été choisis en tenant bien compte de leurs capacités d'exercer de telles responsabilités et d'une expérience avérée dans l'exercice de ces fonctions.

46. Certains observateurs n'ont pas bien évalué le poids réel de leurs responsabilités ni l'importance de faire prévaloir les intérêts arabes sur les intérêts personnels.

47. Dans l'exercice de leurs fonctions sur le terrain, certains observateurs ont montré qu'ils n'étaient pas du tout préparés à affronter une situation très complexe et difficile, sachant que la spécificité de ces fonctions nécessite des qualifications et des aptitudes très particulières.

48. Un certain nombre d'observateurs participant à la Mission étaient d'un âge trop avancé alors que d'autres présentaient un état de santé déficient les rendant inaptes à l'exercice de telles fonctions.

49. Vingt-deux observateurs se sont excusés de ne pouvoir continuer d'accomplir leur mission pour des raisons personnelles, certains ont avancé d'autres arguments factices que le Chef de Mission a jugés inacceptables, alors que pour d'autres, il s'est avéré que leur présence dans la Mission obéissait à des intérêts personnels.

50. Le manque d'engagement constaté chez certains observateurs, les manquements à leurs obligations et au serment prêté le jour de leur engagement, la communication d'informations sur les activités de la Mission aux autorités de leur pays d'origine, ainsi que l'exagération de la situation réelle, a conduit à une compréhension erronée de la situation réelle et à une mauvaise évaluation des faits qui se sont produits sur le terrain.

51. Dans certains secteurs, des observateurs ont exigé de bénéficier de conditions d'hébergement similaires à celles de leurs collègues résidant à Damas, ou du moins à des défraiements correspondant à la différence dans les standings des hôtels et

autres lieux d'hébergement, ou bien encore de demeurer sur place à Damas et ne pas se rendre sur le terrain. Ces faits se passent de tout commentaire.

52. Les dangers dans certains endroits, la peur de certains observateurs d'accomplir leurs devoirs dans cette atmosphère dangereuse et le manque de véhicules blindés et de gilets pare-balles ont fini par avoir un impact négatif sur les fonctions et performances de certains membres de la Mission.

Observations du Chef de la Mission sur les observateurs de la Mission arabe

53. Certains observateurs, malheureusement, voyaient leur présence en Syrie comme un voyage d'agrément et de loisir, mais ils ont été surpris par la réalité du terrain, par le déploiement dans les divers secteurs et par leur maintien dans des postes d'observation en dehors de la capitale, se trouvant ainsi confrontés à des difficultés auxquelles ils ne s'attendaient pas et n'étaient pas préparés.

54. Le manque de sensibilisation des observateurs aux réalités du terrain et de connaissance de la région et de sa géographie, ainsi que le manque de véhicules blindés et de gilets pare-balles, ont eu un effet désastreux sur l'esprit de certains observateurs.

55. La confrontation de certains observateurs aux provocations des partisans de l'opposition et du Gouvernement a eu également un impact négatif sur leur moral.

56. Malgré toutes les observations formulées, beaucoup d'observateurs ont agi de façon remarquable et méritent compliments et considération. Les quelques maladresses enregistrées devraient être corrigées.

B. Les contraintes sécuritaires

57. Malgré l'accueil favorable réservé par les autorités syriennes aux membres de la Mission et à son chef et l'assurance donnée de ne pas imposer de restrictions sécuritaires de nature à entraver l'activité de la Mission, il n'en demeure pas moins que le Gouvernement a essayé, par le biais d'une stratégie bien ficelée, d'empêcher que la Mission n'accède à toutes les régions et il s'est employé à la distraire par divers subterfuges. Mais la Mission a fini par déjouer ces manœuvres pour poursuivre son entreprise et a surmonté les obstacles érigés devant elle.

C. Les moyens de communication

58. Pour communiquer avec ses différents groupes, la Mission utilise le réseau national syrien, plus précisément les téléphones portables et les télécopies. Ces moyens de communication étant par moments inutilisables, tout contact avec l'extérieur devient impossible.

59. La Mission disposait de 10 téléphones satellitaires Thuraya, mais en raison des difficultés de liaisons par satellite, leur utilisation s'est trouvée compromise à l'intérieur des bâtiments. Les téléphones cellulaires et les télécopies les ont remplacés pour l'envoi des rapports quotidiens, ces deux moyens de communication n'étant pas sécurisés.

60. Quant aux moyens de communication dont devaient disposer les observateurs qataris, ils ont été saisis à la frontière jordanienne malgré leur réclamation par le Chef de la Mission. Quand bien même les autorités syriennes consentiraient à les autoriser, ils seraient insuffisants pour couvrir tous les sites et toutes les stations.

61. Comme la Mission ne disposait pas d'équipements pour établir et maintenir la communication au sein d'un même groupe, l'ambassade chinoise a mis à sa disposition 10 talkies-walkies. Ceux-ci n'ont été utilisés que dans trois secteurs.

62. Le réseau Internet est indisponible dans certaines régions et irrégulier dans d'autres régions dont la capitale.

63. Il n'y avait pas de caméras à bord des voitures, ce qui aurait facilité la mission des observateurs dans les zones dangereuses.

D. Les moyens de transport

64. La Mission a utilisé 38 véhicules (23 véhicules blindés et 15 non blindés) dont 28 sont des 4 × 4 et les 10 autres des berlines ordinaires, sachant que la nature de la Mission exigeait que toutes les voitures soient des 4 × 4 blindés. Le nombre actuel de véhicules est insuffisant dans la mesure où il ne permet pas de se déplacer dans toutes les zones chaudes.

65. La Mission a procédé à la location de voitures sur le marché local pour les utiliser dans le cadre de son travail. Mais devant les troubles déclenchés par l'arrivée des groupes d'observateurs sur le terrain, les sociétés de location, soucieuses de préserver la sécurité de leurs chauffeurs et de leurs voitures, ont résilié les contrats.

66. La Mission a peiné à engager des chauffeurs car les membres de l'opposition ont refusé que des chauffeurs liés à des organismes de sécurité gouvernementale accèdent à leurs régions, ce qui a finalement obligé les observateurs à conduire eux-mêmes les voitures.

67. Certains observateurs ont demandé à utiliser les voitures envoyées par leurs pays respectifs, ce à quoi s'est opposé le Chef de la Mission qui a procédé à la distribution des voitures suivant les besoins de chaque secteur.

E. Les médias

68. Depuis le début de ses travaux à ce jour, la Mission a fait l'objet d'une propagande médiatique féroce. Certains médias ont même publié des déclarations infondées en les imputant au Chef de la Mission. Ils se sont également employés à exagérer certains faits de manière à donner une image fausse de la situation sur le terrain.

69. Cette campagne médiatique a contribué à augmenter la frustration des Syriens et a nui au travail des observateurs. Certains observateurs ont même été utilisés pour nuire à la réputation de la Mission et de son chef et à la faire échouer.

VIII. Besoins essentiels de la Mission en cas de prorogation de son mandat

- Ajouter 100 nouveaux observateurs jeunes, de préférence des militaires.
- Trente voitures blindées.
- Des gilets pare-balles légers.
- Des caméras transportables dans les voitures.
- Des moyens modernes de communication.

• Des lunettes de vision nocturne.

IX. L'évaluation

70. L'objectif visé par le protocole est de protéger les citoyens syriens en engageant le Gouvernement syrien à arrêter les violences, à libérer les détenus et à retirer l'armée des villes et zones résidentielles comme première étape en vue d'aboutir à un dialogue entre les différentes parties syriennes et, parallèlement, de lancer un processus politique. À défaut, la Mission d'observation s'enliserait sans réaliser sur le terrain les résultats escomptés.

71. La Mission a constaté l'existence d'une entité armée non visée dans le protocole et dont l'apparition (antérieure à son arrivée) a été la conséquence de l'utilisation excessive de la violence de la part des forces de sécurité à l'occasion des manifestations qui ont appelé à la chute du régime. Cette entité armée agresse dans certains secteurs les forces de sécurité syriennes et les citoyens syriens, ce qui provoque une réaction de la part du Gouvernement. Les citoyens innocents qui se trouvent pris en étau, en paient un lourd tribu en morts et blessés.

72. Dans toute la Syrie, la Mission a été favorablement reçue par l'opposition. La présence de la Mission a inspiré un sentiment de confiance chez les citoyens qui les a incité à lui faire part de leurs doléances malgré la crainte éprouvée par l'opposition devant tant de franc-parler, car pesait encore sur elle la crainte des arrestations dont elle avait souffert avant l'arrivée de la Mission en Syrie, à l'exclusion de la période qui a suivi la parution du dernier communiqué du Comité ministériel de suivi, au cours de laquelle la violence a progressivement baissé en intensité.

73. La Mission a également constaté la bonne disposition du Gouvernement à assurer la réussite de la Mission et à contribuer à surmonter les difficultés. Le Gouvernement a également facilité la tenue de toutes sortes de rencontres sans exception et n'a pas cherché à imposer des restrictions quant aux déplacements des observateurs et à leurs rencontres avec les citoyens syriens, qu'ils soient progouvernementaux ou opposants.

74. La Mission a relevé chez les Syriens un sentiment de profonde frustration dû à l'injustice et l'oppression qu'ils ont subies. Ceux-ci sont néanmoins convaincus de la nécessité de parvenir à une résolution pacifique et arabe de la crise syrienne et d'éviter son internationalisation, pour qu'ils puissent vivre dans la paix et la sécurité et que se réalisent les réformes et les changements escomptés. La Mission a pris également connaissance du fait qu'une partie de l'opposition a pris les armes, notamment à Deraa, Homs, Hama et Idlib, en réaction à la grande souffrance du peuple syrien, à son oppression par le régime politique et à la corruption qui a touché tous les secteurs de la société, sans compter la pratique de la torture et les atteintes aux droits de l'homme.

75. Certains événements qui ont commencé à se produire récemment pourraient creuser davantage le fossé entre les diverses parties et accroître leur amertume. Les conséquences de ces événements sont graves : pertes en vies humaines et dommages matériels. Il s'agit plus précisément du bombardement de bâtiments et des attaques contre les trains et les véhicules de ravitaillement en carburant, les forces de police, les institutions médiatiques et le transport par pipeline. Certaines de ces opérations

ont été revendiquées par l'Armée libre, d'autres par d'autres groupes armés liés à l'opposition.

76. La Mission a exécuté sa tâche de la manière la plus conforme aux dispositions du protocole, à travers une présence quotidienne sur le terrain et une stricte observation de sa neutralité et de son indépendance, ce qui a permis de rendre compte des événements de façon fidèle et transparente malgré les difficultés rencontrées et l'indiscipline de certains éléments.

77. Le délai d'un mois fixé par le protocole pour le travail de la Mission ne suffit même pas à parachever les préparatifs administratifs. Il est donc très insuffisant pour l'accomplissement du travail lui-même, dont la durée effective n'a été que de 23 jours. C'est une durée insuffisante eu égard au mandat défini dans le protocole et à la nécessité de côtoyer les Syriens pendant une période suffisamment longue pour bien appréhender la situation, sachant que les opérations passées de ce type ont duré des mois, voire des années.

78. La crédibilité de la Mission a été mise en doute auprès des téléspectateurs et auditeurs arabes et étrangers par certains médias qui ont délibérément déformé les réalités. Il sera difficile de faire face à ce problème, sauf à faire bénéficier la Mission d'un soutien politique et médiatique. Il n'en demeure pas moins que de tels incidents se produisent souvent dans ce genre de missions et d'activités.

79. La Mission est arrivée en Syrie après les sanctions imposées à ce pays pour l'amener à mettre en œuvre les dispositions du protocole. Malgré cela, elle a été bien reçue, tant par les militants progouvernementaux que par les opposants ou le Gouvernement lui-même. Néanmoins, des questions continuent de se poser en ce qui concerne les modalités d'accomplissement du mandat de la Mission. Il est à relever à cet égard que le mandat assigné à la Mission dans le protocole a été modifié au vu des évolutions sur le terrain et des réactions qui ont parfois suivi de la part de parties non visées dans le protocole. Tous ces faits ont conduit à l'élargissement et la modification de ce mandat. Il importe de rappeler l'engagement de toutes les parties à mettre un terme à tous les actes de violence afin que la Mission puisse accomplir son mandat et, finalement, de préparer le terrain à un processus politique.

80. Si un accord est trouvé en ce qui concerne la durée du mandat de la Mission, il faudra que celle-ci dispose des équipements et des moyens de communication et de transport nécessaires à l'accomplissement de sa mission sur le terrain.

81. D'un autre côté, s'il est mis fin au travail de la Mission après une si courte durée, les résultats positifs – bien qu'incomplets – qu'elle a obtenus à ce jour seront définitivement compromis. Cela pourrait également créer une situation de chaos sur le terrain car les parties concernées ne sont ni prêtes ni disposées à entamer un processus politique destiné à résoudre la crise.

82. Les intentions des uns et des autres à l'égard la Mission, depuis sa constitution, n'ont pas été sincères et, pour ainsi dire, pas sérieuses. Avant même que la Mission n'entame son travail et avant même l'arrivée des observateurs, une campagne féroce a pris pour cible la Ligue arabe et le Chef de la Mission. L'intensité de cette campagne s'est renforcée pendant la Mission. La Mission souffre encore d'un manque de soutien politique et médiatique qui l'empêche de mener à bien sa tâche. Si la durée de cette mission devait se prolonger, les objectifs du protocole ne pourraient se réaliser qu'à travers un tel soutien, qui renforcerait la Mission et permettrait de faire aboutir la solution arabe à la crise.

X. Recommandations

83. À la lumière des faits précités et considérant les résultats obtenus dans la mise en œuvre des dispositions du protocole que le Gouvernement syrien s'est engagé à exécuter, je formule les recommandations ci-après :

- La Mission doit bénéficier de tout l'appui administratif et logistique nécessaire à l'accomplissement de sa tâche. Elle doit également bénéficier d'un soutien médiatique et politique en vue de créer un climat propice à l'accomplissement de son mandat;
- Il importe d'accélérer le processus politique et de lancer le dialogue national parallèlement à l'action de la Mission en vue de créer un climat de confiance qui contribuerait au succès de la Mission et éviterait de proroger inutilement sa présence en Syrie.

Le Chef de la Mission
(*Signé*) Mohammad Mustafa Ahmed **Al-Dabi**

Annexe I

Noms des membres de la Mission d'observation de la Ligue des États arabes en Syrie

N°	*Nom*	*Nationalité*	*Équipe sur le terrain*	*Observations*
1	M. Abdelaziz Sbae	Algérie	Tartous et Banias (chef)	
2	M. Zerdani Meziane	Algérie	Tartous et Banias	
3	Colonel Jawad Kazem Jaafar Jassem	Iraq	Tartous et Banias	
4	Colonel Ismaïl Hussein Oueich Mohsen el-Zabdi	Iraq	Tartous et Banias	
5	M. Saed Belabad	Algérie	Tartous et Banias	
6	M. Majed Sultan Mohammed Ben Sleiman	Émirats arabes unis	Qamichli et Hassaké (chef)	
7	M. Fethi Belhaj	Tunisie	Qamichli et Hassaké (chef adjoint)	Commission arabe permanente pour les droits de l'homme (Paris)
8	M. Ahmed Manaa	Tunisie	Qamichli et Hassaké	Commission arabe permanente pour les droits de l'homme (Paris)
9	M. Khaled Nasser Mohammed el-Soueidi	Émirats arabes unis	Qamichli et Hassaké	
10	M. Ali Rajaa Ali el-Sahli	Arabie saoudite	Qamichli et Hassaké	
11	M. Mohammed Ahmed Ali el-Maachi	Arabie saoudite	Qamichli et Hassaké	
12	M. Abderrahman Hamoud el-Qadeb	Arabie saoudite	Qamichli et Hassaké	
13	Brigadier Abbas Ouanas Abboud	Iraq	Qamichli et Hassaké	
14	Colonel Abdel Hassan Jassem Hilal Jassem el-Amiri	Iraq	Qamichli et Hassaké	
15	Brigadier Sabah Kazem Ghanem Amer el-Saïdi	Iraq	Qamichli et Hassaké	
16	Général de brigade Anouar el-Faraan	Jordanie	Soueida (chef)	
17	Général de brigade Khodr Faleh Hattab Mohammed el-Soudani	Iraq	Soueida	
18	Général de brigade Mahmoud el-Maouali	Jordanie	Soueida	
19	Commandant Faouzi el-Sahmiyat	Jordanie	Soueida	

N°	*Nom*	*Nationalité*	*Équipe sur le terrain*	*Observations*
20	M. Adel Ibrahim Hassan	Soudan	Soueida	
21	M. Abbas Hassan Aydan Abdel Khafaji	Iraq	Soueida	
22	M. Khaled Ali el-Boussmet	Bahreïn	Palmyre et Soukhné (chef)	
23	M. Abdelaziz el-Bourchaid	Bahreïn	Palmyre et Soukhné	
24	L'Ambassadeur Rachid Lounas	Algérie	Palmyre et Soukhné	
25	M. Achika Béchir	Algérie	Palmyre et Soukhné	
26	M. Said Saif el-Chamissi	Émirats arabes unis	Palmyre et Soukhné	
27	M. Ali Rached Ali el-Houssni	Émirats arabes unis	Palmyre et Soukhné	
28	M. Ahmed Farhan Tabet	Iraq	Alep	
29	M. Mazen Fakher Aliaoui	Iraq	Alep	
30	M. Moustafa el-Mouahed Moustafa	Maroc	Alep	
31	Colonel Sadeq el-Aouran	Jordanie	Alep	
32	M. Alarbi Mokhareq	Maroc	Alep	
33	M. Alassane Zahid	Maroc	Alep	
34	M. Abdellatif el-Jabali	Tunisie	Edleb (chef)	
35	M. Moustafa el-Hassan Tah	Égypte	Edleb	Commission arabe permanente pour les droits de l'homme (Paris)
36	M. Boukhari Ould Ahmedou	Mauritanie	Edleb	
37	Mme Noun Jaafar Younès	Soudan	Edleb	
38	M. Abou el-Qassem Osman Sayed	Soudan	Edleb	
39	M. Ammar Ahmed Abbas	Soudan	Edleb	
40	M. Mohammed Yarki	Algérie	Deraa (chef)	
41	M. Mohammed Mahmoud Ould Boubakr	Mauritanie	Deraa	
42	M. Boualtout Achour	Algérie	Deraa	
43	M. Rifaat Mirghani Abbas	Soudan	Deraa	Organisation arabe des droits de l'homme
44	M. Hachem Hassan Ali	Iraq	Deraa	
45	M. Charif Aouad Rahmat	Soudan	Deraa	
46	M. Mohammed Taqiallah Ould el-Nima	Mauritanie	Deraa	

Nº	Nom	Nationalité	Équipe sur le terrain	Observations
47	Général de brigade Ahmed Salem el-Kharafi	Koweït	Deir-Zor et Bou Kamal (chef)	
48	M. Issa Sultan el-Soulaiti	Bahreïn	Deir-Zor et Bou Kamal	
49	M. Hussein Salman Mattar	Bahreïn	Deir-Zor et Bou Kamal	
50	Colonel Khodr Jabbar Kaban Khalifat el-Kaabi	Iraq	Deir-Zor et Bou Kamal	
51	Brigadier Mounib Jaafar Saleh Kassed el-Maliki	Iraq	Deir-Zor et Bou Kamal	
52	Brigadier Nidal Mouzher Mohammed Abdallah el-Roukabi	Iraq	Deir-Zor et Bou Kamal	
53	Lieutenant-colonel Salem Mohammed el-Hajiri	Koweït	Deir-Zor et Bou Kamal	
54	Lieutenant-colonel Khaled Nasser el-Radhan	Koweït	Deir-Zor et Bou Kamal	
55	Général de brigade Kazem Jawad Yasser Abdelrida el-Adili	Iraq	Deir-Zor et Bou Kamal	
56	M. Jaafar Koubeyda	Soudan	Damas (chef)	
57	M. Jaribi Mihraz	Algérie	Damas	
58	M. Mikati Ali	Algérie	Damas	
59	M. Ibrahim Fadl el-Maoula	Soudan	Damas	
60	M. Mohammed Khalil	Maroc	Damas	
61	M. Mohammed Abdeljalil Abdallah el-Ansari	Émirats arabes unis	Damas	
62	M. Lahsan Touhami	Algérie	Damas	
63	M. Abdallah el-Taher	Soudan	Homs (A) (chef)	
64	M. Salah Abdelkarim Saïd Abdallah	Iraq	Homs (A)	
65	M. Zaki Koko Khaled el-Jak	Soudan	Homs (A)	
66	M. Jili el-Bachir	Soudan	Homs (A)	
67	M. Sadeq el-Fadel	Soudan	Homs (A)	
68	Brigadier Ihsan Ali Bassyaoui Ali el-Anouz	Iraq	Homs (A)	
69	M. Eid Abdallah Iyad el-Outaybi	Arabie saoudite	Homs (A)	
70	Commandant Assad Abou Ata	Jordanie	Homs (A)	
71	M. Ammar Sleiman Jaber Abbas	Iraq	Homs (B) (chef)	

N°	*Nom*	*Nationalité*	*Équipe sur le terrain*	*Observations*
72	M. Zeid Mohammed Abdellatif Mohammed Ali	Iraq	Homs (B)	
73	M. Saleh Ould Sid Mahmoud	Mauritanie	Homs (B)	
74	M. Mohammed Hassan Saïd Mohammed	Iraq	Homs (B)	
75	Mohammed el-Bechir Ould Saidi Hamadi	Mauritanie	Homs (B)	Organisation arabe des droits de l’homme
76	M. Islam Mohammed Abou el-Ainain Sultan	Égypte	Homs (B)	Organisation arabe des droits de l’homme
77	M. Moustafa Soulih	Maroc	Homs (B)	Commission arabe permanente pour les droits de l’homme (Paris)
78	M. Mohammed Hussein Idris	Soudan	Homs (B)	
79	Commandant Mohammed Sleiman Ata el-Salim	Jordanie	Homs (B)	
80	M. Saleh Ahmed Mohammed el-Ghamidi	Arabie saoudite	Homs (B)	
81	Brigadier Sleiman Hassan Karim el-Miyahi	Iraq	Homs (B)	
82	Général Ali Hassan Hussein Habib el-Habib	Iraq	Lattaquié (chef)	
83	Colonel Akram Hussein Taher	Soudan	Lattaquié (chef adjoint)	
84	Général Hassan Ali Mali Wali el-Obeidi	Iraq	Lattaquié	
85	Général Mohammed Saïd Mounji Atiyah Zeini	Iraq	Lattaquié	
86	M. Saïd Moursi	Égypte	Lattaquié	
87	M. Ali Mohammed Abdallah el-Chahi	Émirats arabes unis	Lattaquié	
88	M. Khaled Mohammed Ali el-Chahi	Émirats arabes unis	Lattaquié	
89	M. Mohammed Khalifa Ali el-Koutbi	Émirats arabes unis	Lattaquié	
90	M. Abdelqader Azri Benahmed	Maroc	Lattaquié	
91	M. Kermani Moulay Mohammed	Maroc	Lattaquié	
92	Général de brigade Sadeq Jaafar Houssan el-Waeli	Iraq	Raqqa et Thaoura (chef)	

Nº	*Nom*	*Nationalité*	*Équipe sur le terrain*	*Observations*
93	M. Moubarak Saïd Mousfer el-Khbeili	Émirats arabes unis	Raqqa et Thaoura	
94	Général Sattar Jabbar Zamel el-Saïdi	Iraq	Raqqa et Thaoura	
95	M. Mohammed Saïd el-Koutbi	Émirats arabes unis	Raqqa et Thaoura	
96	Lieutenant-colonel Mohammed Nasser el-Husseinan	Koweït	Raqqa et Thaoura	
97	Commandant Houqouqi Youssef Yaaqoub el-Kandari	Koweït	Raqqa et Thaoura	
98	M. Khodr Hussein Saleh	Iraq	Raqqa et Thaoura	
99	Brigadier Safa Hussein Ibrahim Radi el-Aaraji	Iraq	Raqqa et Thaoura	
100	M. Hadi Rached Khaled	Qatar	Rif-Damas (chef)	
101	M. Mohammed Hamad Jarallah	Qatar	Rif-Damas	
102	M. Mohammed Najaa Aoud	Qatar	Rif-Damas	
103	M. Hassan Ali Rachid	Qatar	Rif-Damas	
104	M. Mohammed Seif Mohammed	Qatar	Rif-Damas	
105	M. Hamad Taouim Mohammed	Qatar	Rif-Damas	
106	M. Saïd Ahmed Bati el-Falassi	Émirats arabes unis	Rif-Damas	
107	M. Ali Sultan Ali el-Souraydi	Émirats arabes unis	Rif-Damas	
108	Commandant Mohammed Obeid el-Atri	Koweït	Rif-Damas	
109	M. Nawaf Moubarak Seif	Qatar	Rif-Damas	
110	M. Dayfoullah Hassan Abdallah	Qatar	Rif-Damas	
111	M. Abdallah Sultan Abdallah	Qatar	Rif-Damas	
112	M. Mohammed Abdel Mounem Chazli el-Chazli	Égypte	Hama (chef)	
113	M. Ghanem Mahya el-Harbi	Arabie saoudite	Hama	
114	M. Mohammed Abdelaziz Manaa el-Doussari	Arabie saoudite	Hama	
115	M. Ahmed el-Naimi	Bahreïn	Hama	
116	M. Sami Jalil Salim	Iraq	Hama	
117	M. Ali Aouda	Iraq	Hama	
118	M. Fawaz Moukhled Mousfer el-Moutayri	Arabie saoudite	Hama	
119	M. Jassem Mohammed Habib Issa	Iraq	Hama	

Nº	Nom	Nationalité	Équipe sur le terrain	Observations
120	M. Abd el-Rahim Chalabi	Égypte	Groupe consultatif	
121	S. E. M. Nazih Omarein	Jordanie	Groupe consultatif	
122	Brigadier Mohammed Ahmed Zaza	Jordanie	Coordination des opérations	
123	M. Abdallah Saïd Abboud el-Assri	Arabie saoudite	Coordination des opérations	
124	Brigadier Razzaq Abd Ali Mohammed el-Taï	Iraq	Comité chargé de la question des détenus	
125	Khalfan Sultan Hamad el-Kindi	Émirats arabes unis	Comité chargé de la question des détenus	
126	M. Mazen Ibrahim el-Tamimi	Bahreïn	Comité chargé de la question des détenus	
127	M. Ahmed Abdellatif	Soudan	Comité chargé de la question des détenus	
128	M. Tareq el-Moumani	Jordanie	Information	
129	M. Chazli Hamed	Soudan	Information	
130	M. Abderrahman Benomar	Maroc	Conseiller	
131	M. Taleh el-Saoud Abdallah el-Atlassi	Maroc	Conseiller en information	
132	Colonel Abdelilah Mohammed Hassoun Haidar el-Khafaji	Iraq	Transports	
133	M. Hamad Rached Jaber	Qatar	Appui administratif	
134	M. Saleh Faraj Mohammed	Qatar	Appui administratif	
135	M. Khaled Salem Saleh el-Saïdi	Émirats arabes unis	Services médicaux	
136	M. Afifi Abdellatif Mohammed	Soudan	Chef de la salle des opérations	
137	M. Khaled Ben Rabiaan	Arabie saoudite	Chargé des opérations	
138	M. Adel Ahmed Sultan	Émirats arabes unis	Chargé des opérations	
139	M. Frijat Bouchaib	Maroc	Chargé des opérations	
140	M. Fahd Mohammed Ali	Qatar	Officier de liaison	
141	M. Ali Mohammed Ali	Qatar	Rif-Damas	
142	Mme Ilham el-Chajani	Yémen	Bureau de l'équipe	Ligue des États arabes
143	M. Sidi Osman Ould el-Cheikh	Mauritanie	Bureau de l'équipe	
144	M. Mosleh Saleh Mosleh el-Outeibi	Arabie saoudite	Bureau de l'équipe	

Annexe II

Degré d'application du paragraphe 5 relatif aux médias

D'après le protocole, la Mission doit veiller à ce que le Gouvernement syrien accrédite les représentants d'organes de presse arabes et internationaux et leur permette de circuler librement et sans entrave dans toute la Syrie.

Les équipes de la Mission se sont donc penchées sur la question, ont constaté que des représentants d'organes de presse exerçaient leur métier dans diverses régions et ont relevé les plaintes formulées par certains qui estimaient insuffisant le délai de quatre jours que leur accordait le Gouvernement syrien pour travailler dans le pays. Suite à l'intervention du Chef de la Mission, les autorités syriennes ont accepté de prolonger la période à 10 jours, en comptant les quatre accordés initialement. Les médias ont donc pu travailler librement avec les équipes.

Pendant la présence de la Mission, un seul décès a été signalé, celui du journaliste français Gilles Jacquier, correspondant de la chaîne France 2, qui était en déplacement à Homs. Les deux parties se sont mutuellement attribué la responsabilité de son décès qu'elles ont condamné dans des communiqués. Le Gouvernement a constitué un comité pour enquêter sur l'incident au cours duquel un journaliste belge a également été blessé.

Pour ce qui est d'accorder aux représentants d'organes de presse l'autorisation d'entrer en Syrie, le Président syrien Bachar el-Assad a fait allusion dans son allocation du 10 janvier 2012 à des critères de sélection, sans pour autant les définir. D'après des sources gouvernementales, cette autorisation est accordée en fonction de la position adoptée par le journaliste à l'égard de la Syrie et des événements qui s'y déroulent. Seules deux chaînes, accusées de s'en prendre au régime syrien, sont interdites, à savoir el-Jazeera et el-Arabiya.

Dans les régions difficiles d'accès pour les médias, les événements sont relayés grâce à une haute technologie qui est incompatible avec la télévision analogique, au moyen notamment de téléphones mobiles et de simples caméras, qui ont pour résultat la diffusion d'images de piètre qualité sur les chaînes satellitaires.

D'après les informations les plus récentes, les équipes de la Mission ont recensé 44 représentants d'organes de presse et un certain nombre de journalistes indépendants. Le Ministre de l'information, M. Adnan Mahmoud, a déclaré que les représentants de 147 organes de presse arabes et internationaux avaient été accrédités depuis le début du mois de décembre 2011 jusqu'au 15 janvier 2012. Parmi eux, 112 étaient entrés dans le pays, outre les 90 représentants d'organes déjà présents en Syrie, en leur qualité de correspondants permanents.

On trouvera ci-après la liste des organes de presse qui couvrent les événements en Syrie.

I. Observations formulées par les équipes de la Mission

	Nom	*Date*	*Lieu*
1.	Délégation algérienne	31/12/2011	Deraa/Damas
2.	Chaîne Doubaï	3/1/2012	Damas
3.	Chaîne en arabe de la BBC	5/1/2012	Rif-Damas
4.	Télévision allemande	7/1/2012	Damas
5.	Télévision iranienne	7/1/2012	Damas
6.	Télévision allemande	7/1/2012	Damas
7.	Délégation de journalistes chinois (14 organes de presse)	7/1/2012	Damas
8.	Chaîne de télévision russe RT	7/1/2012	Damas
9.	TSR	8/1/2012	Damas
10.	CNN	8/1/2012	Damas
11.	RTL	8/1/2012	Damas
12.	Associated Press	8/1/2012	Damas
13.	France 2	9/1/2012	Homs
14.	Journaliste italien	9/1/2012	Homs
15.	Journaliste libanais	9/1/2012	Homs
16.	Télévision japonaise	10/1/2012	Deraa
17.	Chaîne de télévision iranienne el-Kawthar	10/1/2012	Damas
18.	El-Iraqiyat	12/1/2012	Damas
19.	Délégation de journalistes canadiens	12/1/2012	Damas
20.	Chaîne américaine CBS	13/1/2012	Damas
21.	Radio La Voix de l'Amérique	13/1/2012	Damas
22.	*Financial Times*	15/1/2012	Damas
23.	Journaliste et écrivain belge	15/1/2012	Lattaquié
24.	Délégation de journalistes indonésiens	16/1/2012	Alep

II. Liste des représentants d'organes de presse arabes et internationaux qui, d'après les rapports officiels, sont entrés du 19 décembre 2011 au 16 janvier 2012 en Syrie depuis la signature du protocole

	Nom	*Date*	*Observations*
1.	La délégation chinoise composée de 14 journalistes représentant divers organes de presse	19/12/2011	Suivie par l'équipe d'observateurs
2.	La chaîne japonaise TBS et le journaliste japonais Yuta Furukawa	19/12/2011	
3.	L'agence de presse chinoise Xinhua	20/12/2011	
4.	L'Agence France-Presse	20/12/2011	
5.	Le quotidien japonais *Yomiuri* et le journaliste japonais Tao Shigeki	26/12/2011	Suivis par l'équipe d'observateurs
6.	Le journaliste belge Pierre Piccinin	27/12/2011	Suivi par l'équipe d'observateurs
7.	Firas Hatoum, Saad el-Din el-Rifai et Ali Chaaban de New TV	27/12/2011	
8.	La télévision algérienne	30/12/2011	Suivie par l'équipe d'observateurs dans le cadre de la délégation algérienne
9.	La radio algérienne	30/12/2011	Dans le cadre de la délégation algérienne
10.	L'organe de presse algérien	30/12/2011	Dans le cadre de la délégation algérienne
11.	Le quotidien japonais *Mainichi* et le journaliste japonais Hiroaki Wada	1/1/2012	
12.	La chaîne de télévision japonaise TBS	3/1/2012	Suivie par l'équipe d'observateurs
13.	La chaîne d'État italienne	3/1/2012	
14.	Le journaliste français Hervé Degal	3/1/2012	
15.	La chaîne BBC News en langue arabe	3/1/2012	Suivie par l'équipe d'observateurs
16.	Le quotidien japonais *Asahi Shimbun*	3/1/2012	
17.	La chaîne de télévision allemande RTL et la journaliste autrichienne Antonia Rados	4/1/2012	Suivis par l'équipe d'observateurs
18.	La chaîne de télévision autrichienne ORF et le correspondant Fritz Orter	4/1/2012	
19.	Le quotidien norvégien *Aftenposten* et le journaliste norvégien Jørgen Lohne	5/1/2012	Suivis par l'équipe d'observateurs

	Nom	*Date*	*Observations*
20.	Le quotidien turc *Milli Gazete*	5/1/2012	Suivi par l'équipe d'observateurs (délégation de médias turcs)
21.	La chaîne turque TV5	5/1/2012	Dans le cadre de la délégation
22.	Le quotidien turc *Milliyet*	5/1/2012	"
23.	L'agence de presse turque İhlas	5/1/2012	"
24.	Le quotidien turc *Vatan*	5/1/2012	"
25.	Le quotidien turc *Akşam*	5/1/2012	"
26.	Le quotidien turc *Vakit*	5/1/2012	"
27.	Le quotidien turc *Yeni Şafak*	5/1/2012	"
28.	Le quotidien turc d'expression anglaise *Today's Zaman*	5/1/2012	"
29.	La chaîne de télévision turque KON	5/1/2012	"
30.	Le quotidien turc *Hürriyet*	5/1/2012	"
31.	Le quotidien turc *Star*	5/1/2012	"
32.	Le site turc de nouvelles en ligne	5/1/2012	"
33.	La chaîne de télévision turque STV	5/1/2012	"
34.	Le quotidien turc *Yeni Asya*	5/1/2012	"
35.	Le quotidien turc *Bugün*	5/1/2012	"
36.	Le quotidien turc *Sözcü*	5/1/2012	"
37.	Le quotidien turc *Cumhuriyet*	5/1/2012	"
38.	Le quotidien britannique *The Guardian* et le journaliste britannique Black	5/1/2012	Suivis par l'équipe d'observateurs
39.	La chaîne de télévision japonaise NHK et le journaliste japonais Yujiru Fuori	6/1/2012	Suivis par l'équipe d'observateurs
40.	La délégation d'organes de presse russe et le journaliste Dimitri	6/1/2012	
41.	La chaîne de télévision française France 2	7/1/2012	Suivie par l'équipe d'observateurs
42.	Le magazine suisse *L'Hebdo*	7/1/2012	
43.	La chaîne de télévision libanaise New TV et le correspondant Firas Hatoum	7/1/2012	Suivis par l'équipe d'observateurs
44.	La chaîne CNN et le journaliste britannique Dominic Robertson	8/1/2012	Suivis par l'équipe d'observateurs
45.	La chaîne d'État espagnole et le journaliste Oscar Fernando Gómez	8/1/2012	
46.	La journaliste britannique Elizabeth Cocker	8/1/2012	

	Nom	Date	Observations
47.	Le journaliste russe Boris Dolgov	8/1/2012	
48.	Le journaliste polonais Marcin Domagala	8/1/2012	
49.	Le journaliste polonais Kornel Sawinski	8/1/2012	
50.	La chaîne de radio belge VRT	8/1/2012	
51.	Le journal égyptien et le journaliste Sayyid Hussein Abdel-Al	8/1/2012	
52.	Le quotidien italien *Il Sole 24 Ore* et le journaliste Alberto Negri	9/1/2012	Suivis par l'équipe d'observateurs
53.	Le Centre italo-arabe et le journaliste libanais Talal Khreis	9/1/2012	Suivis par l'équipe d'observateurs
54.	L'hebdomadaire français *La Vie*	10/1/2012	
55.	Le quotidien allemand *Bild Zeitung* et le journaliste allemand	10/1/2012	
56.	L'agence de presse officielle espagnole EFE et le journaliste Javier Rodríguez	10/1/2012	Suivis par l'équipe d'observateurs
57.	La Société Radio-Canada et la journaliste canadienne Susan Ormiston	10/1/2012	Suivis par l'équipe d'observateurs
58.	La télévision belge VRT et le journaliste Rudi Vranckx	10/1/2012	
59.	La chaîne américaine CBS et la journaliste britannique Elizabeth Palmer	11/1/2012	
60.	Le journaliste iranien Mostafa Afzalzadeh	11/1/2012	
61.	La British Broadcasting Corporation (BBC) World News et le journaliste Timothy Whewell	11/1/2012	
62.	La télévision tchèque et les journalistes Jan Molacek et Martin Bobin	12/1/2012	Suivis par l'équipe d'observateurs
63.	Le rédacteur en chef du quotidien japonais *Asahi Shimbun*	13/1/2012	Suivi par l'équipe d'observateurs
64.	La chaîne Sky News et le journaliste britannique Jeremy Thompson	13/1/2012	Suivis par l'équipe d'observateurs
65.	Les chaînes de radio et de télévision de la Voix de l'Amérique et la journaliste américaine Elizabeth Arrott	13/1/2012	Suivies par l'équipe d'observateurs
66.	Le quotidien *Financial Times* et la journaliste britannique Abigail Fielding-Smith	14/1/2012	Suivis par l'équipe d'observateurs
67.	Le quotidien *Los Angeles Times* et la journaliste Alexandra Zavis	14/1/2012	Suivis par l'équipe d'observateurs

Liste des représentants d'organes de presse arabes et internationaux qui sont entrés en Syrie depuis le début du mois de décembre 2011

1. La journaliste de la chaîne américaine ABC News, Barbara Jill Waters, le 3 décembre
2. Une délégation de divers organes de presse français, dont le journaliste Richard Labévière, qui travaille à l'Institut français du Proche-Orient (IFPO); Eric Denec, professeur à l'IFPO; et Saida Ben Hbeibes, le 3 décembre
3. La journaliste égyptienne Sana el-Said, le 10 décembre.
4. Abdo Maghribi, rédacteur en chef du quotidien égyptien *el-Anba el-Doualiya*, le 10 décembre
5. Mohammed el-Faoual, rédacteur en chef adjoint du quotidien *Algomhuria*, le 10 décembre
6. Ilham el-Maliji, journaliste de presse et commentateur, le 10 décembre
7. Mohammed Mahmoud el-Sayyid, du quotidien *el-Ahram*, le 10 décembre
8. Noura Khalaf, rédactrice en chef de la revue *Hurriyyati*, le 10 décembre
9. Mohammed Said Galal, rédacteur en chef adjoint du quotidien égyptien *Akhbar el-Yom*, le 10 décembre
10. Mohsen Abdelaziz, du quotidien *el-Ahram*, le 10 décembre
11. Laarbi Oussama el-Dalil, chef de la section internationale d'*el-Ahram*, le 10 décembre
12. Ayman el-Sissi, d'*el-Ahram*, le 10 décembre
13. Yasser Mishali, rédacteur en chef adjoint de *Rose el-Youssef*, le 10 décembre
14. Rami el-Mleiji, du quotidien *el-Yom el-Sabeh*, le 10 décembre
15. Chadia Ahmed el-Housri, du quotidien koweitien *el-Raï*, le 10 décembre
16. Lenka Ardnašova, rédactrice en chef du quotidien slovaque *Extra Plus*, le 11 décembre
17. Robert Kolisek, journaliste de la revue officielle *Tasar*, le 11 décembre
18. Peter Durkovic, journaliste spécialiste du Moyen-Orient, le 11 décembre
19. Filip Fosfić, journaliste de la télévision slovaque, le 11 décembre
20. Martin Kubala, de la chaîne slovaque JOV, le 11 décembre
21. Josef Durica, rédacteur en chef d'un hebdomadaire, le 11 décembre
22. Andrea Emkova, correspondant d'organes de presse officiels, le 11 décembre
23. La télévision et la radio allemandes, le 12 décembre
24. Makoto Sasaki, de la chaîne japonaise Fuji, le 13 décembre
25. Joerg Ambruster, Friedre Meissner et Heiko Viehl, de la chaîne de télévision allemande ARD, le 15 décembre

26. Dietmar Ossenberg, de la chaîne de télévision allemande ZDF, le 15 décembre

27. Takeshi Tsuchiya, de l'agence de presse japonaise Kyodo, le 15 décembre

28. Giuseppe Bonavolontà, de la chaîne de télévision italienne RAI, le 16 décembre

29. Sara Firth, de la section anglaise de la télévision russe, Russia Today, le 17 décembre

30. Mariana Belenkaya, de la section arabe de la télévision russe, La Russie aujourd'hui, le 17 décembre

31. Annalisa Rapanà, de l'agence de presse italienne ANSA, le 18 décembre

La délégation chinoise comprenant 14 journalistes travaillant pour divers médias est entrée dans la région le 19 décembre

32. Zhou Hu, correspondant de Travel News Weekly

33. Tao Haibin, journaliste à *Global Travel Magazine*

34. Li Wei, journaliste à *Wings of China Magazine*

35. Liu Qiang, journaliste à *Wings of China Magazine*

36. Lin Haidongn, journaliste à Wang Jia Travel

37. Zau Yinghao, journaliste à Wang Jia Travel

38. Zau Qi, journaliste du Shanghai Media Group

39. Jin Song, journaliste du Shanghai Media Group

40. Bao Gang, journaliste du Shanghai Media Group

41. Yu Meug, journaliste au *Century Business Herald*

42. Ruan Yuhong, correspondant du site Web Blashe

43. Ho Yanguang, journaliste à *China Youth Daily*

44. Qiu Xiaoyu, journaliste de la chaîne de radio internationale chinoise

45. Bao Limin, journaliste de Youth Reference News

46. Yuta Furukawa, de la chaîne japonaise TBS, le 19 décembre

47. Zheng Kaijun, Li Muzi et Li Jia, de l'agence de presse chinoise Xinhua, le 20 décembre

48. L'Agence France-Presse, le 20 décembre

49. Pierre Piccinin, journaliste et écrivain belge, le 27 décembre

50. Tao Shigeki, du quotidien japonais *Yomiuri*, le 26 décembre

51. Firas Hatoum, Saddeddin el-Rifai et Ali Chaaban, de la chaîne New TV, le 27 décembre

52. La télévision nationale algérienne, le 30 décembre

53. La radio nationale algérienne, le 30 décembre

54. L'agence de presse algérienne, le 30 décembre

55. Hiroaki Wada, du quotidien japonais *Mainichi*, le 1er janvier 2012

56. La chaîne japonaise TBS, le 3 janvier

57. La chaîne nationale italienne RAI, le 3 janvier

58. Le journaliste français Hervé Degal, le 3 janvier

59. La chaîne en arabe de la BBC News, le 3 janvier

60. Les correspondants du quotidien japonais *Asahi Shimbun*, le 3 janvier

61. La journaliste autrichienne Antonia Rados, pour la chaîne de télévision allemande RTL, le 4 janvier

62. Fritz Orter, de la chaîne de radio et de télévision autrichienne ORF, le 4 janvier

63. Jørgen Lohne, du quotidien norvégien *Aftenposten*, le 5 janvier

64. Le quotidien turc *Milli Gazete*, le 5 janvier

65. La chaîne turque TV5, le 5 janvier

66. Le quotidien turc *Milliyet*, le 5 janvier

67. L'agence de presse turque İhlas, le 5 janvier

68. Le quotidien turc *Vatan*, le 5 janvier

69. Le quotidien turc *Akşam*, le 5 janvier

70. Le quotidien turc *Vakit*, le 5 janvier

71. Le quotidien *Yeni Şafak*, le 5 janvier

72. Le quotidien turc d'expression anglaise *Today's Zaman*, le 5 janvier

73. La chaîne de télévision turque KON, le 5 janvier

74. Le quotidien turc *Hürriyet*, le 5 janvier

75. Le quotidien turc *Star*, le 5 janvier

76. Le site Web turc Haber Türk, le 5 janvier

77. La chaîne turque STV, le 5 janvier

78. Le quotidien turc *Yeni Asya*, le 5 janvier

79. Le quotidien turc *Bugün*, le 5 janvier

80. Le quotidien turc *Sözgü*, le 5 janvier

81. Le quotidien turc *Cumhuriyet*, le 5 janvier

82. Ian Black, du quotidien britannique *The Guardian*, le 5 janvier

83. Yujiru Futori, de la chaîne de télévision japonaise NHK, le 6 janvier

84. Le journaliste Dimitri, de la délégation russe, le 6 janvier

85. Le journaliste britannique Dominic Robertson de CNN, le 8 janvier

86. Oscar Fernando Gómez, de la chaîne de télévision publique espagnole, le 8 janvier

87. La chaîne de télévision France 2, le 7 janvier

88. Le magazine suisse *L'Hebdo*, le 7 janvier

89. Firas Hatoum, de la chaîne de télévision libanaise New TV, le 7 janvier

90. La journaliste britannique Elizabeth Cocker, le 8 janvier

91. Le journaliste russe Boris Dolgov, le 8 janvier

92. Le journaliste polonais Marcin Domalaga, le 8 janvier

93. Le journaliste polonais Mateusz Piskorski, le 8 janvier

94. Le journaliste polonais Kornel Sawinski, le 8 janvier

95. La radio belge VRT, le 8 janvier

96. Sayyed Hussein Abdel-Aal, du quotidien égyptien *Algomhuria*, le 8 janvier

97. Alberto Negri, du quotidien italien *Il Sole 24 Ore*, le 9 janvier

98. Le journaliste libanais Talal Khreis, du Centre italo-arabe, le 9 janvier

99. L'hebdomadaire français *La Vie*, le 10 janvier

100. Julian Reichelt, du quotidien allemand *Bild Zeitung*, le 10 janvier

101. Javier Rodríguez, de l'agence de presse officielle espagnole EFE, le 10 janvier

102. Susan Ormiston, de la Société Radio-Canada, le 10 janvier

103. Rudi Vranckx, de la chaîne de télévision belge VRT, le 10 janvier

104. Elizabeth Palmer, de la chaîne américaine de télévision CBS News, le 11 janvier

105. Le journaliste iranien Mostafa Afzalzadeh, le 11 janvier

106. Tim Whewell, de la section internationale de BBC News, le 11 janvier

107. Jan Molacek et Martin Bubin de la télévision tchèque, le 12 janvier

108. Le rédacteur en chef du quotidien japonais *Asahi Shimbun*, le 13 janvier

109. Le journaliste britannique Jeremy Thompson, de la chaîne Sky News, le 13 janvier

110. Elizabeth Arrot, de la chaîne de radio et de télévision de la Voix de l'Amérique, le 13 janvier

111. Abigail Fielding-Smith, du quotidien britannique *Financial Times*, le 14 janvier

112. Alexandra Zavis, du quotidien *Los Angeles Times*, le 14 janvier

Liste des représentants d'organes de presse arabes et internationaux accrédités au 1er janvier 2012 qui ne sont pas encore entrés en Syrie

1. Kazuhide Iketaki, de l'organe de presse japonais Jiji Press, le 26 décembre 2011
2. Kazayuki Bandok, Chef de bureau et correspondent du quotidien *Hokkaido Shimbun*, accompagné du journaliste égyptien Mahmoud Id Mahmoud, le 26 décembre
3. Enrique Rubio, de l'agence de presse espagnole EFE, le 27 décembre
4. Salwa el-Khatib, correspondante de Press TV, le 9 décembre
5. Jon Anderson, correspondant de la revue *The New Yorker*, le 28 décembre
6. Jeremy Bowen, de la BBC, le 9 décembre
7. Roel Maria Geeraedts, de la chaîne néerlandaise RTL4, le 27 décembre
8. Paul Jørgensen, de la chaîne norvégienne TV2, le 28 décembre
9. William Spindle, du *Wall Street Journal*, le 27 décembre
10. Hristo Petrov, de l'agence de presse indépendante Trinity M, le 27 décembre
11. Le quotidien algérien *el-Khabar*, le 24 décembre
12. La chaîne de télévision américaine NBC, le 26 décembre
13. Vidal Dominguez, de la chaîne cubaine Radio Habana, le 9 décembre
14. Tomas Avenarius, du quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung*, le 9 décembre
15. La journaliste argentine Karen Marón, correspondante de Radio France International et d'organes de presse colombiens, le 26 décembre
16. Fausto Biloslavo, du quotidien *Il Giornale*, le 28 décembre
17. Toru Tomita et Kishi Tumura, de la chaîne de télévision japonaise, le 1er janvier 2012
18. La section arabe de la chaîne russe La Russie aujourd'hui, le 1er janvier
19. La section anglaise de la chaîne Russia Today, le 1er janvier
20. La section espagnole de la chaîne russe, le 1er janvier
21. L'écrivain américain Charles M. Glass, le 7 janvier
22. Alexandra Zavis, du *Los Angeles Times*, le 7 janvier
23. Alice Fordham, du *Washington Post*, le 7 janvier
24. Arwa Damon, de CNN, le 7 janvier
25. Le journaliste américain Ayman Mohyeldin de NBC News, posté au Caire, le 8 janvier
26. Le journaliste Jorg Armbruster, de la chaîne allemande ARD
27. Le journaliste américain Kareem Fahim, du *New York Times*, le 8 janvier
28. Le journaliste et universitaire britannique James Harkin, le 8 janvier

29. Le journaliste chinois Li Lianxing, du quotidien *China Daily*, le 12 janvier
30. Karim el-Jawhari, de la chaîne autrichienne ORF, le 12 janvier
31. Toshihiro Fuji, de la chaîne japonaise NHK, le 12 janvier
32. Wang Chu, de l'agence de presse chinoise Xinhua, le 12 janvier
33. Abigail Fielding-Smith, du *Financial Times*, le 12 janvier
34. Claudie Abi Hanna, de la chaîne libanaise el-Hourra, le 12 janvier
35. Michael Robert Peel, du *Financial Times*, le 12 janvier 2012
36. Jan Eikelboom, de la télévision néerlandaise, le 12 janvier
37. Ahmed Jadallah Hassan Salem et Mariam Qarouni, de Reuters, le 13 janvier

Annexe III

Noms des membres de la Mission d'observation de la Ligue des États arabes en Syrie qui se sont retirés

	Nom	*Nationalité*	*Équipe sur le terrain*	*Observations*	*Observations*
1	Mohammed Hussein Omar	Djibouti	Homs A	Qatar Charity	S'est retiré
2	Anouar Abdel Malek	Algérie	Homs A		S'est retiré
3	Mohammed Ben Youssef el-Nafati	Tunisie	Edleb		S'est retiré
4	Ahmed Abdallah Mohammed Abdallah	Égypte	Edleb		S'est retiré
5	Abdelhamid el-Ouali	Maroc			S'est retiré
6	Jamal Hamed Barakat	Égypte	Hama	Organisation arabe des droits de l'homme	S'est retiré
7	Nabil Abdel-Mohsen Hassan el-Chalabi	Égypte	Hama	Organisation arabe des droits de l'homme	S'est retiré
8	Haidi Ali Mohammed el-Tayeb	Égypte	Hama	Organisation arabe des droits de l'homme	S'est retiré
9	Ibrahim Abdallah el-Sleiman	Arabie saoudite	Hama	Organisation arabe des droits de l'homme	S'est retiré
10	Karim Abdel-Mohsen Hassan Chalabi	Égypte	Homs A	Organisation arabe des droits de l'homme	S'est retiré
11	Manina Bint Mohammed Salem	Mauritanie	Deraa	Organisation arabe des droits de l'homme	S'est retirée
12	Hicham Bnaïch	Maroc	Damas		S'est retiré
13	Issam Abdel-Rahman	Soudan	Damas		S'est retiré
14	Mohammed Salem Mohammed Rached el-Kaabi	Émirats arabes unis	Deraa		S'est retiré
15	Yahya Abdel-Mohsen el-Itabi	Iraq	Deraa	Organisation arabe des droits de l'homme	S'est retiré sans l'autorisation de la Mission, à ses propres frais
16	Assem Mansour Mohammed Moqdad	Jordanie	Coordonnateur	Commission arabe des droits de l'homme	S'est retiré

17	Mohammed Osman el-Soudairi	Tunisie	Alep		S’est retiré
18	Sabr el-Raouachida	Jordanie	Alep		S’est retiré
19	Jalal Ben Ibrahim el-Sanoussi	Tunisie	Edleb		S’est retiré
20	Mohammed Ben Hussein Ben Youssouf	Tunisie	Edleb		S’est retiré
21	Mohammed Salah Ali Chaouar	Égypte	Edleb	Conseil national égyptien des droits de l’homme	S’est retiré
22	Hadi Ilhami	Arabie saoudite	Comité chargé de la question des détenus	Commission arabe des droits de l’homme	Congé spécial de cinq jours

Annexe IV

Parc automobile

Mission d'observation de la Ligue des États arabes en Syrie

Nº	Pays	Land Cruiser		Mercedes		Nissan		Cadillac		Total	Observations
		Voiture blindée	*Voiture ordinaire*	*Voiture blindée*	*Voiture ordinaire*	*Voiture blindée*	*Voiture ordinaire*	*Voiture blindée*	*Voiture ordinaire*		
1	Iraq	7	–	10	–	–	–	–	–	**17**	23 voitures blindées
2	Qatar	–	5	–	–	–	4 (Toyota)	1	–	**10**	15 voitures blindées
3	Arabie saoudite	5	–	–	–	–	–	–	–	**5**	
4	Émirats arabes unis	–	–	–	–	–	6	–	–	**6**	
	Nombre total de voitures blindées	**12**	**5**	**10**	**–**	**–**	**10**	**1**	**–**	**38**	

Véhicules utilisés par la Mission d'observation de la Ligue des États arabes en Syrie

Nº	*Pays*	*Modèle*	*Plaque d'immatriculation*	*Voiture ordinaire/ voiture blindée*	*Type*	*Secteur*	*Observations*
1	Qatar	Land Cruiser	2192	Voiture ordinaire	4 x 4	Deraa	
2	Qatar	Land Cruiser	2193	Voiture ordinaire	4 x 4	Homs (B)	
3	Qatar	Land Cruiser	2194	Voiture ordinaire	4 x 4	Banias	
4	Qatar	Land Cruiser	2195	Voiture ordinaire	4 x 4	Hama	
5	Qatar	Land Cruiser	2196	Voiture ordinaire	4 x 4	Edleb	
6	Qatar	Land Cruiser	2197	Voiture ordinaire	4 x 4	Soueida	
7	Qatar	Land Cruiser	2198	Voiture ordinaire	4 x 4	Damas	Prête à être déployée
8	Qatar	Land Cruiser	2199	Voiture ordinaire	4 x 4	Qamichli	
9	Qatar	Land Cruiser	2201	Voiture ordinaire	4 x 4	Damas	Prête à être déployée
10	Qatar	Cadillac	2212	Voiture blindée	4 x 4	Rif-Damas	
11	Arabie saoudite	GMS	2231	Voiture blindée	4 x 4	Homs	
12	Arabie saoudite	GMS	2232	Voiture blindée	4 x 4	Homs	
13	Arabie saoudite	GMS	2233	Voiture blindée	4 x 4	Qamichli	
14	Arabie saoudite	GMS	2234	Voiture blindée	4 x 4	Hama	
15	Arabie saoudite	GMS	2235	Voiture blindée	4 x 4	Palmyre	

N°	*Pays*	*Modèle*	*Plaque d'immatriculation*	*Voiture ordinaire/ voiture blindée*	*Type*	*Secteur*	*Observations*
16	Émirats arabes unis	Nissan	2214	Voiture ordinaire	4 x 4	Lattaquié	En panne
17	Émirats arabes unis	Nissan	2215	Voiture ordinaire	4 x 4	Lattaquié	
18	Émirats arabes unis	Nissan	2216	Voiture ordinaire	4 x 4	Qamichli	
19	Émirats arabes unis	Nissan	2217	Voiture ordinaire	4 x 4	Lattaquié	En panne
20	Émirats arabes unis	Nissan	2222	Voiture ordinaire	4 x 4	Palmyre	
21	Émirats arabes unis	Nissan	2223	Voiture ordinaire	4 x 4	Lattaquié	
22	Iraq	Mercedes	2202	Voiture blindée	Break	Homs (A)	
23	Iraq	Mercedes	2203	Voiture blindée	Break	Rif-Damas	
24	Iraq	Mercedes	2204	Voiture blindée	Break	Alep	
25	Iraq	Mercedes	2205	Voiture blindée	Break	Homs (A)	
26	Iraq	Mercedes	2206	Voiture blindée	Break	Soueida	
27	Iraq	Mercedes	2207	Voiture blindée	Break	Deraa	
28	Iraq	Mercedes	2208	Voiture blindée	Break	Deir-Zor	
29	Iraq	Mercedes	2209	Voiture blindée	Break	Banias	
30	Iraq	Mercedes	2210	Voiture blindée	Break	Avec l'équipe	
31	Iraq	Mercedes	2211	Voiture blindée	Break	Homs (B)	
32	Iraq	Land Cruiser	2224	Voiture blindée	4 x 4	Lattaquié	
33	Iraq	Land Cruiser	2225	Voiture blindée	4 x 4	Damas	En réparation
34	Iraq	Land Cruiser	2226	Voiture blindée	4 x 4	Edleb	
35	Iraq	Land Cruiser	2227	Voiture blindée	4 x 4	Raqqa et Thaoura	
36	Iraq	Land Cruiser	2228	Voiture blindée	4 x 4	Raqqa et Thaoura	
37	Iraq	Land Cruiser	2229	Voiture blindée	4 x 4	Deir-Zor	
38	Iraq	Land Cruiser	2230	Voiture blindée	4 x 4	Raqqa et Thaoura	